

## **B-A-BA de la sécurité des activités éducatives (SÉCURIdoc)**

### **Coiffure et esthétique**

TXJ2O, TXJ3E/4E

Aussi applicable aux cours spécialisés suivants :

TXA3E	Coiffure et esthétique : Esthétique
TXH3E	Coiffure et esthétique : Coiffure
TXA4E	Coiffure et esthétique : Esthétique
TXH4E	Coiffure et esthétique : Coiffure

**Version de mai 2013**



*Cette ressource a été produite  
Par l'Ontario Council for Technological Education (OCTE)  
avec le soutien du ministère de l'Éducation  
On peut l'adapter et l'utiliser dans son intégralité ou en partie.*

## Table des matières

<b>SECTION 1: GÉNÉRALITÉS</b> .....	1
Curriculum et ressources en santé et sécurité.....	12
Ressources sur la sécurité en salle de cours.....	12
Règles de sécurité propres à une pièce d'équipement ou à un danger.....	12
Gestion de la sécurité.....	12
Thèmes de sécurité pour la salle de cours.....	13
Communication.....	13
<b>ATTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ</b> .....	15
TXJ2O Coiffure et esthétique, 10e année, ouvert.....	15
TXJ3E Coiffure et esthétique, 11e année, préemploi.....	16
TXJ4E Coiffure et esthétique, 12e année, préemploi.....	18
Nétiquette: Les règles d'utilisation de l'internet.....	19
Formulaire d'engagement - Utilisation acceptable.....	19
Formulaire d'engagement quant au comportement de l'élève.....	21
<b>SECTION 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES</b> .....	22
Biorisques.....	23
Risques électriques.....	25
Cape et shampoing.....	26
Soins du visage.....	27
Les procédures d'urgence.....	28
La prévention des chutes.....	29
Trousse de premiers soins.....	32
Épilation à la cire.....	34
Coloration et décoloration.....	35
Se laver les mains.....	36
Maquillage.....	37
Préparer des solutions chimiques.....	38
Pédicure et manucure.....	39
Permanententes et défrisages.....	40
Hygiène personnelle.....	41
Aseptiser et désinfecter.....	42
Ciseaux et rasoirs.....	43
Cheveux mouillés.....	44
SIMDUT – Étiquette.....	47
<b>SECTION 3 : EXERCICES ET TESTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ</b> .....	48
Exercice n° 1 – Inventaire de la pièce et identification des mesures de sécurité.....	51
Exercice n° 2 – Sécurité générale.....	52
Exercice n° 3 – Effectuer une vérification sur la sécurité.....	53
Liste d'inspection sur l'hygiène et la sécurité des installations d'un salon de beauté.....	54
Liste d'inspection sur la sécurité de l'élève: Matériels et outils de coiffure.....	55
Le SIMDUT et les FS - En 5 questions.....	56
Liste d'inspection sur les pratiques de travail sécuritaire.....	57
<b>SECTION 4 : PASSEPORT SÉCURITÉ</b> .....	58
<b>EXEMPLE DE FICHE DE SÉCURITÉ POUR L'ÉLÈVE</b> .....	59
<b>ÉQUIPEMENT/PROCÉDURE</b> : .....	62
<b>PASSEPORT EN ESTHÉTIQUE</b> .....	63

<b>PASSEPORT DÉSINFECTION AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES.....</b>	<b>64</b>
<b>PASSEPORT EN ERGONOMIE .....</b>	<b>65</b>
<b>PASSEPORT EN SOIN DU VISAGE ET EN MAQUILLAGE.....</b>	<b>66</b>
<b>PASSEPORT SUR L'UTILISATION INTERNET .....</b>	<b>67</b>
<b>PASSEPORT EN COLORATION DES CHEVEUX.....</b>	<b>68</b>
<b>PASSEPORT EN COUPE DE CHEVEUX .....</b>	<b>69</b>
<b>PASSEPORT EN DÉCOLORATION DES CHEVEUX .....</b>	<b>70</b>
<b>PASSEPORT EN ÉPILATION .....</b>	<b>71</b>
<b>PASSEPORT DE PRODUITS POUR LA COIFFURE ET L'ESTHÉTIQUE.....</b>	<b>72</b>
<b>PASSEPORT EN PÉDICURE ET MANUCURE.....</b>	<b>73</b>
<b>PASSEPORT EN PERMANENTE .....</b>	<b>74</b>
<b>PASSEPORT ÉLIMINATION DES OBJETS POINTUS ET TRANCHANTS .....</b>	<b>75</b>
<b>PASSEPORT - OUTILS CHAUFFANTS EN COIFFURE.....</b>	<b>76</b>
<b>PASSEPORT EN ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....</b>	<b>77</b>
<b>PASSEPORT EN ÉPILATION À LA CIRE .....</b>	<b>78</b>
<b>PASSEPORT EN SHAMPOOING .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE A : LES RESSOURCES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.....</b>	<b>81</b>
<b>Invitons nos jeunes au travail .....</b>	<b>82</b>
<b>L'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE).....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE B : COIFFURE ET ESTHÉTIQUE .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE C : SÉCURINET - MODÈLE VIERGE .....</b>	<b>96</b>
<b>SécuriNET - ÉTAPE 4 : Étiquetez votre leçon .....</b>	<b>104</b>

**Avis de non-responsabilité**

Le présent document vise à aider les enseignants à mettre en œuvre le curriculum de l'Ontario en éducation technologique (version révisée, 10-12 années). Il est par ailleurs entièrement adapté au curriculum en éducation technologique. Il a été élaboré par les membres de l'OCTE et est destiné à servir de guide de travail pour les activités en classe, en laboratoire ou en atelier. Vous êtes autorisés à le reproduire pour des fins non lucratives. Les enseignants sont d'ailleurs encouragés à modifier, à réviser ou à adapter son contenu à des fins éducatives. Vous êtes priés de faire état de la source, le cas échéant. Il arrive que des ressources commerciales, des documents ou de l'équipement soient mentionnés dans le présent document. Ces contenus ou ressources reflètent strictement les opinions de leurs auteurs et leur mention ne signifie en aucun cas que l'OCTE, le ministère de l'Éducation ou d'autres agences ou organismes gouvernementaux les ont approuvés.

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

© Ontario Council for Technology Education 2013

**SECTION 1: GÉNÉRALITÉS****B-A-BA de sécurité des activités éducatives  
(SÉCURIdoc)  
Coiffure et esthétique**

La présente ressource **SÉCURIdoc** a été élaborée afin de fournir à l'ensemble des éducateurs et éducatrices qui forment aux technologies des fiches techniques, affiches, des passeports et des ressources en matière de sécurité. Bien qu'il s'agisse avant tout d'une ressource conçue pour les profils de cours, elle est aussi mise à la disposition du public pour l'ensemble des niveaux ou environnements technologiques en éducation.

En 2013, l'OCTE a créé une autre ressource intitulée le SécuriNET, où sont présentés plusieurs exemples types de projets emballants et propres à diverses matières. Ces exemples types intègrent divers niveaux de risque de sécurité. Vous êtes invités à consulter les projets types présentés dans les documents de ressources du SécuriNET de l'OCTElab, créés « par des enseignants, pour des enseignants ». Vous y trouverez des conseils avisés et des idées sur mesure pour vos projets de cours.

Les **SÉCURIdocs** représentent onze disciplines, en fonction de cours du ministère de l'Ontario :

Technologie des communications	Hôtellerie et tourisme
Technologie des systèmes informatiques	Technologie de la fabrication
Technologie de la construction	Technologie du design
Technologie agricole, forestière et paysagère	Technologie des transports
Coiffure et esthétique	Initiation à la technologie
Soins de santé	

Comme l'éducation technologique transcende toutes les matières, notez qu'il peut être nécessaire de consulter d'autres **SÉCURIdocs** pour y dénicher des fiches techniques interdisciplinaires. Par exemple, un enseignant ou une enseignante en soins de santé pourrait avoir besoin d'utiliser de l'équipement pour préparer ou manipuler des aliments et donc de consulter le **SÉCURIdoc** consacré à l'hôtellerie et au tourisme. Nous encourageons tous les membres des corps enseignants à télécharger l'ensemble des **SÉCURIdocs** pour consultation.

Nous encourageons les enseignantes et les enseignants à ajouter des fiches techniques, des tests ou d'autres contenus à ce **SÉCURIdoc** de façon continue. Les mises à jour du présent document seront déposées sur le site web de l'**Ontario Council for Technology Education (OCTE)** (<http://www.octe.on.ca>) de temps à autre.

Ce document est une ressource pratique en matière de sécurité. Elle complète les autres ressources recommandées pour ceux et celles qui forment aux technologies. Voir les annexes pour les liens vers les contenus du site **Travailleur avisé, travailleur en santé!**, du programme **Sensibilisation des jeunes au travail** et des associations sectorielles dédiées aux pratiques de travail sécuritaires.

Tous les élèves doivent impérativement prendre connaissance des dangers liés à la santé et à la sécurité propres à votre classe. Vous devez par ailleurs vous assurer d'évaluer leur compréhension avant de leur permettre de travailler dans un atelier ou de suivre une procédure précise ou d'utiliser des outils. Nous recommandons fortement de recourir à des passeports de sécurité à des ententes de sécurité ou à des épreuves de sécurité. Vous en trouverez des modèles dans le présent document.

Remarque : Malgré l'importance de fournir de la formation initiale sur la sécurité et les épreuves au début du semestre, il ne faut pas négliger la pratique du juste-à-temps et dispenser de la **formation individualisée**. Rappelez les processus spécifiques et les règles chaque jour avant de commencer de nouveaux processus ou avant de se servir de l'équipement de façon à consolider leur intégration. Par exemple, avant que les élèves utilisent une scie à ruban, revoyez avec eux la configuration et posez-leur des questions clés avant qu'ils commencent.

## Recours aux SÉCURIdocs

Nous encourageons les membres du personnel enseignant à utiliser et à modifier ce document à leur convenance. Il est possible d'imprimer des pages individuelles, ou encore de formater des sections selon ses besoins en vue de les imprimer. Vous pouvez vous servir des **lignes directrices générales** dans les documents de politique du conseil ou de l'école. Vous pouvez utiliser les **lignes directrices de sécurité** comme documents de cours, comme source de référence pour les épreuves ou encore comme affiches dans la salle de classe, près de l'équipement.

Le **SÉCURIdoc** contient aussi des modèles de passeports de sécurité. Vous pouvez vous en servir pour déterminer si les élèves ont bien été formés et qu'ils comprennent les aspects liés à la sécurité pour chaque pièce d'équipement ou chaque procédure à suivre pour les tâches à réaliser. Les passeports peuvent être utilisés de différentes façons. Les enseignantes et les enseignants sont encouragés à tenir des dossiers en bon ordre en tout temps.

Consulter l'annexe A pour des ressources de sécurité connexes, notamment les sites [Travailleur avisé, travailleur en santé](#), du [programme sensibilisation des jeunes au travail](#), du ministère du Travail et d'autres organisations vouées aux pratiques de sécurité.

Il est impératif que les enseignantes et enseignants connaissent les politiques de leur propre conseil ou école en matière de sécurité et qu'ils soient familiers avec les règlements de leur municipalité.

## Obligations en matière de sécurité

*(Du curriculum de l'Ontario, Éducation technologique, 2009 (révisé), (9e et 10e, p.35)  
(11e et 12e, p.43)*

### *LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES COURS D'ÉDUCATION TECHNOLOGIQUE*

La santé et la sécurité sont d'une importance primordiale en éducation technologique. Dans tous les cours, l'élève doit être sensibilisé au fait que la santé et la sécurité sont la responsabilité de chacun — à la maison, à l'école et au travail. Avant d'utiliser un outil manuel ou une machine-outil, l'élève doit démontrer à l'enseignant/enseignante qu'il/elle sait comment fonctionne l'équipement et qu'il/elle connaît les procédures à suivre pour l'utiliser en toute sécurité. Les tenues de protection doivent être portées lorsque la situation l'exige.

Les exercices faits en classe et tous les aspects du milieu d'apprentissage doivent être conformes aux lois provinciales et fédérales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables en matière de santé et de sécurité, ce qui comprend, entre autres :

- [la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail \(1997\)](#);

- [le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail \(SIMDUT\)](#);
- [la Loi sur les aliments et drogues \(1985\)](#);
- [la Loi sur la protection et la promotion de la santé \(1990\)](#);
- [la Loi sur la santé et la sécurité au travail \(1990\)](#);
- [le Code du bâtiment de l'Ontario](#);
- les règlements municipaux locaux.

L'enseignante ou l'enseignant doit utiliser toutes les ressources disponibles et pertinentes pour sensibiliser ses élèves à l'importance de la santé et de la sécurité. Ces ressources comprennent, entre autres :

- [Travailleur avisé, travailleur en santé!, le site Web et les ressources connexes](#) ([www.livesafeworksmart.net](http://www.livesafeworksmart.net));
- [la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail \(CSPAAT\)](#);
- [l'Association pour la prévention des accidents industriels \(APAI\)](#);
- [le ministère du Travail de l'Ontario](#); et les ressources connexes
- [le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\)](#); et les ressources connexes
- les associations ontariennes pour la sécurité au travail telles que :
  - [l'Infrastructure Health & Safety Association \(IHSA\)](#)
  - [l'Ontario Service Safety Alliance \(OSSA\)](#),
  - les [Passeports Sécurité et ressources connexes](#)
  - [l'Electrical & Utilities Safety Association \(E & USA\)](#),
  - [le Workers Health & Safety Centre \(WHSC\)](#) et
  - [les Centres de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario](#).

Les enseignantes et enseignants doivent aussi avoir connaissance de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), Règlement 857, [Dernière modification : Règl. de l'Ont. 352/91]. Vous pouvez consulter la Loi sur la santé et la sécurité au travail sur la page suivante :

<http://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900857>

## Déléguer les responsabilités en matière de sécurité

Certains champs de responsabilités clés doivent clairement être délégués, et ce pour l'ensemble de matières touchant les technologies. Il convient de se pencher sur celles-ci en fonction de chaque conseil, école et bâtiment individuel.

Ceux-ci peuvent comprendre les fonctions qui relèvent de l'administration, des chefs de section, de ceux et celles qui forment aux technologies, des élèves, des installations du conseil, des concierges ou préposés à l'entretien et d'autres partenaires ou d'autres fonctions définies par le conseil.

*\* Cet exemple a été adapté à partir d'un document du conseil scolaire du district de Toronto (TDSB) intitulé « Front Matter ». Ce document avait été produit par la section de l'apprentissage par l'expérience de l'Éducation technologique. Il a été consulté aux fins de la mise à jour des SÉCURIdocs en 2013. Veuillez prendre note que la présente section n'est pas exclusivement le fruit du travail des rédacteurs des SafeDOC, mais plutôt celui d'une collaboration entre le TDSB et l'OCTE. L'OCTE ne renvoie aucune obligation au TDSB en ce qui a trait à l'information en cause, qui est donnée exclusivement à titre de lignes directrices.*

## Administration

Il incombe aux membres de la direction ou aux personnes désignées pour les remplacer de s'assurer que chaque membre du personnel enseignant en éducation technologique a reçu l'information appropriée et a été instruite quant à l'utilisation sécuritaire de l'équipement dans la salle de classe.

Afin d'atteindre les buts en matière de sécurité, le conseil scolaire, les surintendants et les directions d'école doivent :

- rédiger, établir et maintenir une politique et un programme en matière de sécurité,
- mettre la politique et les procédures de sécurité en valeur et la faire appliquer,
- s'assurer que chaque enseignant a reçu une formation satisfaisante pour utiliser l'équipement disposé en salle de classe,
- s'assurer que des séances de formation sont offertes en milieu de travail aux enseignants au sujet de la politique de sécurité et les procédures qui l'accompagnent, telles que les procédures relatives aux dispositifs de protection des machines et à leur cadenassage, à la prévention des incendies, aux premiers soins, à l'équipement de protection personnelle,
- connaître les questions légales courantes en ce qui a trait à la responsabilité en cas d'accidents survenus en salle de classe; veiller à ce que ces questions soient abordées dans le cadre des séances de formation destinées au personnel,
- aider et encourager les membres du corps enseignant à corriger et à éviter des situations qui pourraient engager la responsabilité civile de l'enseignant et de l'école,
- prévoir et fournir l'équipement de sécurité adéquat dans tous les espaces où est disposé du matériel technologique,
- responsabiliser le personnel quant aux pratiques de sécurité dans leurs espaces respectifs,
- analyser les cas d'accidents afin de déterminer les causes les plus fréquentes et les types les plus graves,

- prendre des mesures correctives afin de modifier les facteurs qui causent les accidents,
- veiller à ce que l'information et la formation en santé et sécurité destinées au personnel sont à jour,
- mettre la littérature, les affiches et le matériel promotionnel relatif à la sécurité à la disposition de toutes les personnes associées au programme technologique,
- établir un programme d'orientation en matière de sécurité pour les nouveaux employés,
- veiller à ce que l'ensemble des suppléants qui travaillent dans les ateliers de technologie connaissent et comprennent les procédures normalisées pour les accidents et les cas d'urgences,
- ne pas permettre le surpeuplement des classes, tenir compte des dimensions d'une salle, de la disposition de l'équipement, des meubles et des installations dans la salle, ainsi que du type d'activités menées dans la salle,
- s'assurer que la destination de l'espace n'ait pas changé, à moins que les changements aient été conçus par un architecte ou un ingénieur qualifié,
- au début de l'année ou du semestre, informer les enseignants de technologie concernés de tout cas d'étudiant présentant un problème de santé susceptible de représenter un problème de sécurité,
- s'assurer que des personnes ont été désignées en tant que responsables de la sécurité dans la section des technologies,
- restreindre l'accès aux locaux et au matériel technologique après les heures normales de travail de façon à ce que seul le personnel qualifié puisse s'y trouver.

## **Chefs de section**

Le chef de section est l'intermédiaire entre l'enseignant et l'administration. Chaque chef de section rend des comptes à la direction. On s'assure ainsi que des suggestions sont faites quant à la procédure administrative et à l'exécution des politiques du conseil et de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

Le chef de section doit :

- s'assurer que chaque atelier de technologie a un plan d'étage affiché à un endroit stratégique. Ce plan montre l'emplacement d'articles comme :
  - ✓ les extincteurs
  - ✓ les couvertures anti-feu
  - ✓ les boutons d'arrêt d'urgence
  - ✓ une trousse d'urgence
  - ✓ les lave-yeux d'urgence
  - ✓ les sorties de secours
  - ✓ les valves d'arrêt spéciales (gaz, etc.)
  - ✓ l'avertisseur d'incendie le plus proche
- s'assurer qu'une trousse d'urgence est accessible dans chaque espace réservé aux

- technologies;
- veille à la mise en œuvre et à la bonne compréhension des politiques et procédures de sécurité. Il s'agit notamment d'élaborer des procédures ou des règles de sécurité spécifiques à chaque secteur;
  - veiller à ce qu'un membre du corps enseignant soit désigné comme responsable pour des questions précises touchant à la sécurité dans son propre secteur;
  - avertir la direction quand l'état physique de la classe ou d'autres facteurs nuisent à l'enseignement en toute sécurité;
  - lorsque l'on met fin à un programme, veiller à ce que l'équipement soit verrouillé et à ce que la salle ne soit pas accessible (remise à la clé);
  - avertir la direction, par écrit, de tout risque d'accident connu ou potentiel;
  - intégrer, d'une façon ou d'une autre, le programme Travailleur avisé, travailleur en santé! (<http://www.livesafeworksmart.net/>) dans les divers curriculumms;
  - encourager le recours au matériel d'appui en matière de sécurité, comme les affiches, la littérature et les documents audiovisuels;
  - conseiller au personnel enseignant en éducation technologique de voir à ce que tous les projets d'élèves puissent être réalisés avec les dispositifs de protection en place. Dans la mesure du possible, tenir les dispositifs de protection et les dispositifs anti recul bien en place. N'utiliser que des dispositifs de sécurité de substitution dument approuvés, le cas échéant;
  - conseiller aux enseignants de s'assurer que les dispositifs de protection sont bien remis dès qu'une manœuvre est terminée;
  - s'il y a lieu, veiller à ce que le personnel connaisse la procédure à suivre en cas de déversement et qu'une trousse adéquate est accessible;
  - élaborer, mettre en œuvre et afficher dans chaque secteur dédié aux technologies la procédure d'urgence normalisée en cas d'accident;
  - faire en sorte que l'inventaire courant des fiches de données de sécurité (FDS) soit tenu à jour;
  - s'assurer que le secteur possède en aucun temps de l'équipement, des matériaux ou des procédures représentant un danger ou qui n'a pas été approuvé. Il convient d'acheter de l'équipement qu'auprès des fournisseurs approuvés par le conseil;
  - conseiller au personnel enseignant en éducation technologique que tout équipement jugé dangereux doit, sans délai, être mis hors service, être étiqueté, verrouillé et signalé à la direction;
  - conseiller au personnel enseignant en éducation technologique de s'assurer qu'aucun travail pratique en atelier qui nécessite l'usage d'outils n'ait lieu en leur absence ou lorsque la classe est sous la surveillance d'un enseignant en technologies non qualifié;
  - conseiller aux suppléants agréés en technologie spécialisés dans une matière précise de ne pas faire de travail pratique jusqu'à ce l'environnement de l'atelier leur soit familier;

- encourager le personnel enseignant en éducation technologique à recevoir leur formation en premiers soins;
- veiller à ce que tous les accidents et les incidents soient enregistrés et déclarés sur les formulaires adéquats;
- effectuer avec le représentant en santé et sécurité, le cas échéant, une analyse de suivi de tous les cas d'accident et d'incident;
- avertir le concierge en chef, au service des installations, de tout besoin particulier ou toute lacune dans le secteur,
- récapituler, au moins chaque année, toutes les procédures et toutes les règles.

## Enseigner les matières technologiques

Il convient de suivre les procédures suivantes afin de fournir un environnement sans risque pour les élèves qui suivent des cours de formation aux technologies.

Les enseignantes et les enseignants doivent connaître les documents de leur conseil en matière de sécurité qui présentent un survol des procédures sécuritaires pour utiliser les machines, les outils et l'équipement. Ils devraient aussi connaître les procédures acquises dans le cadre de formations suggérées par le conseil.

Il faut impérativement recourir aux documents du conseil en matière de sécurité, car il s'agit d'un élément de base minimal pour former aux technologies. Il est permis d'y apporter des ajouts et des améliorations pour concorder avec les besoins des programmes.

Les élèves et les employés doivent recevoir de la formation adéquate pour manœuvrer une machine spécifique et l'équipement et sans risque. Cette formation doit être donnée par un enseignant d'éducation technologique qualifié avant d'avoir la permission de les utiliser. L'extrait suivant du curriculum de l'Ontario pour L'Éducation technologique explique ce point plus en détail :

*L'enseignante ou l'enseignant a la responsabilité d'assurer la sécurité de ses élèves durant les cours d'éducation technologique autant en laboratoire ou en atelier qu'en salle de classe ou en milieu d'apprentissage. Les problèmes de santé et de sécurité doivent également être abordés lorsque l'apprentissage comprend une alternance travail-études, des cours d'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience. L'enseignante ou l'enseignant doit encourager et motiver l'élève à assumer la responsabilité de sa propre sécurité et de celle d'autrui. L'enseignante ou l'enseignant doit également aider l'élève à acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour lui permettre de prendre part aux activités liées à la technologie en toute sécurité. C'est pourquoi l'enseignante ou l'enseignant doit donner l'exemple de pratiques sécuritaires en tout temps et faire connaître aux élèves les attentes en matière de sécurité conformément aux politiques et aux procédures du conseil scolaire, aux politiques du ministère de l'Éducation et aux règlements du ministère du Travail.*

Pour s'acquitter de leurs obligations quant à la sécurité, il est important que les enseignantes et les enseignants ne soient pas seulement préoccupés par leur propre sécurité et celle de leurs élèves, mais qu'ils aient par ailleurs :

- la connaissance nécessaire pour utiliser sans risque les matériaux, les outils et mettre en pratique les méthodes appropriées dans le domaine des sciences et de la technologie de façon sécuritaire,
- les habiletés nécessaires pour accomplir des tâches avec efficacité et en toute sécurité.

**Remarque :** L'enseignante ou l'enseignant chargé de superviser des élèves qui utilisent du matériel électrique comme des perceuses, des ponceuses et des scies doit avoir une formation spécialisée dans le maniement de ces outils. Cette formation spécifique est exigée pour les équipements qui figurent sur les listes de tous les domaines de l'éducation technologique spécialisée.

Les enseignants d'éducation technologique doivent consciencieusement tenir un registre d'assiduité des élèves où ils font état de la formation en sécurité donnée à chacun d'eux.

Le personnel qui enseigne les cours de technologie doit tenir les registres de présence et de formation de sécurité enseignée.

**Il est entendu que** l'on s'attend à ce que les enseignants soient en mesure de présenter des documents qui font état :

1. de la présence de l'élève le jour où chaque leçon de sécurité a été enseignée (plans de leçons datés, registre des présences clair et sans équivoque);
2. de la leçon de sécurité enseignée (ex. PowerPoint, prises de note, engagements de sécurité signés, fiches pré-imprimées, réussite d'une épreuve écrite annoncée à l'avance, laquelle est datée et conservée par l'enseignant, et montre qu'il y a eu correction des erreurs);
3. de la compréhension des élèves quant à la leçon de sécurité (ex. outil d'évaluation complété, notes obtenues par les élèves);
4. de la façon dont sont faits les rappels aux élèves quant aux pratiques sécuritaires tout au long du cours (ex. notes prises par l'enseignant dans son journal ou sa main courante);
5. que le travail et l'environnement de l'apprentissage sont tenus saufs, propres et en bon état (ex. photos, gros plan sur des machines avec dispositifs de sécurité en bonne place, dossiers d'entretien, inspections de sécurité, procédures de nettoyage, représentants étudiants pour la sécurité, modelage de pratiques exemplaires) et que le concierge principal est averti de tout problème d'entretien;
6. de la prise en compte des différents styles d'apprentissage des élèves et de leurs besoins dans le cadre de l'enseignement des leçons de sécurité et des évaluations subséquentes (par ex. au moyen de documents visuels ou d'occasions et de faire état de sa compréhension par la verbalisation);
7. que les procédures de sécurité sont expliquées en utilisant une gamme de stratégies d'enseignement telles que l'expression orale, les démonstrations par modelage, ainsi que des explications écrites et illustrées affichées partout dans les salles et les ateliers;

8. de la prise en compte des besoins de l'élève en difficulté, conformément aux stratégies décrites dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Si l'élève ne peut pas gérer toutes les attentes du curriculum sans risque, des modifications ou des accommodements doivent être mis en place;
9. que chaque élève a signé pour l'année en cours son **formulaire de confirmation** indiquant sa connaissance des procédures de sécurité.

## **VERROUILLAGE ET ÉTIQUETAGE DE L'ÉQUIPEMENT**

Le processus que doivent suivre les enseignants pour verrouiller et étiqueter de l'équipement est le suivant :

- Si l'équipement peut être verrouillé au moyen d'un interrupteur de mise en marche situé sur la machine elle-même et muni d'un cadenas, dans ce cas l'enseignant peut procéder au verrouillage par ce moyen.
- Si l'alimentation ne peut être verrouillée en arrêt à même l'équipement, il faut aviser le concierge principal afin qu'il coupe l'alimentation au panneau de distribution.
- Le verrouillage s'impose toujours lorsqu'on procède à des réparations ou à des ajustements à des pièces d'équipement.
- Une fois que l'équipement est verrouillé, il faut l'étiqueter en attachant une étiquette appropriée à un endroit bien visible; elle doit porter le nom du travailleur et la raison du verrouillage, ainsi que la date et l'heure.
- Aviser l'administration de l'école et le concierge principal dès qu'il y a eu un verrouillage et un étiquetage.

## **Les élèves**

Les élèves montrent leur acquisition des connaissances, des compétences et des habitudes d'esprit requises pour prendre part sans risque aux activités de sciences et technologies quand ils et elles sont en mesure de :

- de maintenir un lieu de travail bien organisé et dégagé,
- suivre les procédures de sécurité établies,
- d'énoncer des risques possibles pour la sécurité,
- de proposer et de mettre en œuvre des procédures de sécurité adéquates,
- de suivre attentivement les directives et les exemples donnés par l'enseignant,
- de démontrer une attention et un souci constants quant à leur propre sécurité et celle des autres.

## **Les installations du conseil**

Le concierge en chef

- Examine les secteurs dédiés aux technologies au moins une fois par an en ce qui a trait aux éléments qui relèvent de l'entretien, comme les conduites de gaz, les prises de courant, la signalisation ou les signaux de secours, la ventilation et tout autre risque potentiel;
- Fait rapport des résultats de l'inspection à la direction;
- Si des travaux doivent être exécutés dans des locaux dédiés aux technologies, veille à ce que les enseignants en soient avisés et s'assure qu'aucun autre risque ou danger spécial ne peut survenir;
- Avant d'entreprendre des travaux dans un atelier ou sur l'une ou l'autre des équipements techniques d'un atelier, avise l'enseignant de ce qu'il entreprend et des dates de début et de fin des travaux. L'enseignant de classe est responsable d'assurer que la zone de travail dans la classe est sans aucun risque physique et chimique;
- Dans les cas où le risque ne peut pas être complètement supprimé, des procédures de travail spécifiques doivent être élaborées de concert avec l'enseignant et l'agent de santé et sécurité.

## Conciergerie et entretien

- Le ramassage quotidien des ordures, des restes et les déchets doit être organisé et coordonné avec le concierge.
- Une fois que l'enseignant en a informé le concierge en chef, il revient à ce dernier de nettoyer les trémies. Les trémies, les hottes, les filtres et les conduits d'aération ont tendance à accumuler les sciures de bois et doivent être inspectés et nettoyés au moins toutes les deux semaines. Les secteurs de formation qui utilisent des produits chimiques comme du matériel photographique, des gravures chimiques, des encres ou peintures doivent se familiariser avec les concierges et le service de l'entretien afin de mettre en œuvre de bonnes procédures d'évacuation de ces produits et de nettoyage des espaces en cause.
- Le concierge a connaissance des risques dans les secteurs d'éducation technologique.
- Il connaît les panneaux et symboles d'avertissement des risques et les mesures de précaution appropriées à prendre.
- Il doit s'abstenir de manipuler des matières qui ne lui sont pas familières. Il ne manipule pas et ne déplace pas de produits chimiques dans l'atelier.
- En cas d'urgence ou de situation préoccupante, il doit savoir avec qui communiquer et comment les joindre.
- Il doit connaître la façon adéquate de manipuler et d'évacuer les déchets avant de les éliminer.
- Si des contenants sont déversés de leurs contenus, l'école doit s'en tenir aux procédures de déversements accidentels. **IL NE FAUT PAS Y TOUCHER NI TENTER DE NETTOYER.** En pareil cas, il faut aviser la direction ou son superviseur, qui se chargera ensuite d'avertir la

personne ou le département qui convient.

- Il veille à ce que les ateliers d'éducation technologique soient en sureté hors des heures de classe et pendant la nuit. Cette obligation est spécialement importante si des groupes de la communauté utilisent des locaux hors des heures de classe.

## Survol : Perspective sécuritaire

### **Curriculum et ressources en santé et sécurité**

Ces ressources énoncent les règles de sécurité associées aux risques industriels. Elles sont relatives à un grand nombre de métiers et de situations. La Loi sur la santé et la sécurité au travail, LRO 1990 ainsi que le bulletin électronique Travailleur avisé, travailleur en santé! sont des exemples de ressources.

Cette ressource se fonde sur le curriculum de l'Ontario et comporte des leçons de sécurité à enseigner dans des matières technologiques.



### **Ressources sur la sécurité en salle de cours**

Ces ressources énoncent les politiques et procédures visant à assurer la sécurité des personnes en milieu scolaire.

Les séances de formation sur le SIMDUT, les politiques en matière de sécurité du conseil et les **SÉCURIdocs** sont des exemples de ressources visant à poser un cadre pour établir des procédures de sécurité à adopter en classe.



### **Règles de sécurité propres à une pièce d'équipement ou à un danger**

Ces ressources sont des règles de sécurité dites juste-à-temps (JAT). Elles sont applicables à de l'équipement précis et peuvent s'appliquer à des dangers propres à un programme axé sur un certain sujet.

Ces règles sont créées en milieu scolaire afin de mettre en œuvre des pratiques de travail sécuritaires. Elles peuvent être empruntées de sources comme les manuels de fabricants de matériel et être remaniées. Un résumé de ces règles est souvent affiché près du matériel.



### **Gestion de la sécurité**

L'enseignant répertorie ces ressources. Les habitudes sécuritaires adoptées au quotidien en classe ainsi que les politiques de sécurité découlent de ces ressources en sécurité et sont appliquées dans chaque établissement et salle de classe.

Les protocoles établis dans le but d'enseigner l'adoption d'une conduite sécuritaire doivent comprendre une section sur la gestion des pratiques de travail sécuritaires et la gestion d'une conduite sécuritaire par le biais de démonstrations et du renforcement de procédures de travail sécuritaires, de l'établissement de règles de sécurité claires et précises, de passeports de sécurité, de devoirs, de jeu-questionnaire et de recherches.

## Thèmes de sécurité pour la salle de cours

Voici les thèmes suggérés pour l'enseignement en classe. Voir l'annexe A pour des ressources pertinentes sur les règles et procédures générales et spécifiques pour chaque matière. Voir l'annexe B pour des ressources spécifiques ou des liens connexes au domaine de l'hôtellerie et du tourisme. Voir aussi les politiques pertinentes du conseil, de l'école et des municipalités, pour les règlements et procédures de sécurité de la communauté locale.

<b>Procédures en cas d'urgence</b>	procédures pour les incendies, les menaces de sécurité et autres cas d'urgence
<b>Premiers soins</b>	procédures à suivre en cas de difficultés de respiration, de saignements, de brûlures, de réactions allergiques, de crises épileptiques, etc.
<b>Équipement de protection</b>	recours aux protections pour la tête, les mains, les pieds, aux protections oculaires, auditives et respiratoires
<b>Principes ergonomiques</b>	les postures sécuritaires pour utiliser l'équipement et comment éviter les microtraumatismes répétés
<b>Manipulation des matières</b>	procédures pour la manipulation sécuritaire des charges lourdes, des produits chimiques, des matières possiblement dangereuses
<b>Entretien et entreposage</b>	procédures et règlements concernant l'entretien des lieux de travail sécuritaires et l'entreposage adéquat des matières et de l'équipement
<b>Protection contre l'incendie</b>	les emplacements et types d'équipement de protection anti feu et les procédures à suivre en cas d'incendie ou d'une alerte d'incendie
<b>SIMDUT</b>	(Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)... pour connaître les matières dangereuses et savoir comment les utiliser en toute sécurité.

## Communication

Il est important pour la sécurité de tous les élèves et de tout le personnel enseignant d'une école que la sécurité soit enseignée et consolidée au quotidien. Voici quelques bonnes pratiques élémentaires de communication de l'information en santé et sécurité :

- tenir un tableau où sont affichés les avis de sécurité, le procès-verbal du comité mixte de santé et de sécurité et la Loi sur la santé et la sécurité au travail (elle doit être affichée, selon la loi)
- tenir à un endroit bien visible les cartables du SIMDUT, ainsi que les listes de symboles et les fiches de données de sécurité (FDS),
- tenir à portée de main les manuels d'utilisation des différents types de machines, d'outils ou d'équipement,
- poser les affiches de sécurité aux environs de l'équipement et des principaux espaces de

- travail,
- donner des directives claires et précises, et les réitérer chaque fois qu'on a recours à de l'équipement ou à une procédure,
  - signaler clairement les lieux où se trouvent le matériel d'urgence comme les extincteurs, les lave-yeux, les troussees de premiers soins et autres.

## **ATTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Voici les attentes du curriculum de l'Ontario en éducation technologique, version révisée de 2009, au chapitre de la sécurité :

### **TXJ20 Coiffure et esthétique, 10e année, ouvert**

#### **A. Fondements**

- A1. identifier les propriétés physiologiques des cheveux, de la peau et des ongles.
- A2. décrire les divers produits, outils et procédés utilisés dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique.
- A3. reconnaître la pertinence de la réglementation en matière de santé et de sécurité, et des pratiques en vigueur dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique.

#### **Santé et sécurité**

- A3.1 identifier des aspects de la réglementation applicable au secteur de la coiffure et de l'esthétique, ainsi que des programmes pertinents à ce secteur (p. ex., Loi sur la santé et la sécurité au travail [1990], Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail [1997], Loi favorisant un Ontario sans fumée [2006], Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT], programme Sensibilisation des jeunes au travail, produits et services du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail [CCHST]).
- A3.2 décrire des pratiques de travail sécuritaires (p. ex., travailler dans un environnement bien ventilé, porter des gants et des lunettes de sécurité, utiliser les listes de vérification du matériel) et hygiéniques (p. ex., se laver les mains fréquemment; manipuler correctement les produits; stériliser, nettoyer, ou désinfecter l'équipement et les surfaces).
- A3.3 énoncer des risques pour la santé et la sécurité applicables au secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., coupure, brûlure, électrocution, réaction allergique).

#### **Prestation de services**

- B2.1 appliquer les techniques en usage dans le secteur de la coiffure (p. ex., coupe de cheveux, mise en plis, traitement du cuir chevelu) et de l'esthétique (p. ex., maquillage, manucure) pour divers clients et différentes occasions (p. ex., homme, enfant; défilé de mode, pièce de théâtre).
  - B2.2 utiliser les outils (p. ex., séchoir à cheveux, trousse de manucure, rasoir) et les produits (p. ex., peroxyde, vernis) de façon sécuritaire.
  - B2.3 effectuer les mesures et les calculs nécessaires (p. ex., mesure des dosages recommandés, calcul des proportions et des volumes) pour assurer l'usage efficace et sécuritaire des produits utilisés dans les salons de coiffure et les instituts de beauté.
  - B2.4 gérer l'information recueillie auprès des clients (p. ex., coordonnées, renseignements médicaux, historique des consultations, prochain rendez-vous) pour leur fournir en retour les services professionnels de coiffure et d'esthétique requis.
  - B2.5 appliquer les règles de conduite professionnelle dans son milieu de travail et avec la clientèle (p. ex., faire preuve de tact avec la clientèle et avec ses collègues, respecter les règles de l'étiquette et du secret professionnel, orchestrer une consultation).
- Adoption de pratiques sanitaires et sécuritaires
- B3.1 appliquer les normes et les règlements en matière de santé et de sécurité en vigueur dans les salons de coiffure et les instituts de beauté (p. ex., dosage, stockage et utilisation des produits chimiques; port de l'équipement de protection individuelle) afin d'assurer son bien-être et celui de la clientèle.

B3.2 maintenir les conditions de santé et de sécurité des installations conformément aux normes de l'industrie (p. ex., nettoyage des planchers et des postes de travail, rangement des produits et des accessoires, lavage des serviettes).

B3.3 utiliser les méthodes appropriées pour désinfecter l'équipement et les surfaces (p. ex., liquide désinfectant), stériliser les instruments (p. ex., autoclave) et nettoyer les parties du corps en contact avec les germes pathogènes (p. ex., produit antiseptique).

B3.4 appliquer des principes ergonomiques (p. ex., réglage approprié de l'équipement : tabouret, chaise hydraulique, chaise inclinée) pour aider à garder une bonne posture tout en travaillant.

### **C. Enjeux sociétaux et perspectives professionnelles**

#### **Attentes**

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

C1. définir les enjeux sociétaux du secteur de la coiffure et de l'esthétique.

C2. déterminer la valeur d'une formation en éducation technologique sur le plan personnel ainsi que des possibilités de carrière et de formation en technologie, notamment dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique.

#### **Contenus d'apprentissage**

**Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :**

##### **Enjeux sociétaux**

C1.1 identifier des critères permettant de déterminer l'impact environnemental d'un produit cosmétique (p. ex., nature des ingrédients, méthode de production, type d'emballage).

C1.2 identifier les répercussions environnementales et sanitaires (p. ex., pollution de l'eau; irritant cutané, pulmonaire) des produits utilisés dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., produits chimiques, toxiques, non biodégradables).

C1.3 décrire des pratiques liées à la gestion durable dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., réduction de la consommation de produits, programme de réutilisation et de recyclage des contenants).

C1.4 identifier les enjeux sociétaux et éthiques auxquels fait face le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., effets nocifs de certains traitements sur la santé, usage de produits naturels ou synthétiques, recherche expérimentale sur les animaux).

C1.5 décrire les répercussions des nouvelles technologies (p. ex., conception assistée par ordinateur [CAO], emploi du laser pour l'épilation et les traitements médicaux de la peau, maquillage permanent) sur le secteur de la coiffure et de l'esthétique.

## **TXJ3E Coiffure et esthétique, 11e année, préemploi**

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

A1. décrire les propriétés physiologiques des cheveux, de la peau et des ongles.

A2. décrire les propriétés et l'utilisation de divers produits, équipement et procédés utilisés dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique.

A3. décrire des règlements en matière de santé et de sécurité et des pratiques de travail sécuritaires applicables au secteur de la coiffure et de l'esthétique.

#### **Contenus d'apprentissage**

**Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :**

A3.1 identifier les principaux règlements en matière de santé et de sécurité s'appliquant au

secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., Loi sur les aliments et drogues [1985], Règlement sur les cosmétiques, Loi sur la santé et la sécurité au travail [1990], Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail [1997], Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]), ainsi que des organismes faisant autorité dans ce domaine (p. ex., Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [CSPAAT]).

A3.2 décrire des pratiques de travail sécuritaires (p. ex., travailler dans un environnement bien ventilé, porter des gants et des lunettes de sécurité, porter une tenue vestimentaire appropriée) et hygiénique (p. ex., se laver fréquemment les mains; manipuler correctement les produits; nettoyer et désinfecter le matériel et les surfaces; stériliser les instruments).

A3.3 expliquer l'importance de la collecte de renseignements personnels (p. ex., nom, adresse, allergie, soins précédents) et de la signature du formulaire de décharge de responsabilité par la cliente ou le client pour assurer un service de qualité.

A3.4 expliquer l'importance du maintien des conditions sécuritaires pour l'usage du matériel (p. ex., vérification de l'appareil laser et de haute fréquence).

A3.5 décrire les techniques et les procédures de secourisme essentielles dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., premiers soins en cas de coupures, de brûlures, d'électrocution et de réactions allergiques).

## **B. Processus et applications**

### **Attentes**

#### **À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :**

- B1. concevoir des services de coiffure et d'esthétique.
- B2. assurer la prestation de services de coiffure et d'esthétique en utilisant le matériel et les techniques professionnelles utilisés dans le secteur.
- B3. adopter des pratiques conformes à la réglementation en matière de santé et de sécurité.

### **Contenus d'apprentissage**

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

B3.1 appliquer les normes et les règlements en matière de santé et de sécurité en vigueur dans les salons de coiffure et les instituts de beauté (p. ex., dosage, stockage et utilisation des produits chimiques; port de l'équipement de protection individuelle) afin d'assurer son bien-être et celui de la clientèle.

B3.2 maintenir les conditions de santé et de sécurité des installations conformément aux normes de l'industrie (p. ex., nettoyage des planchers et des postes de travail, rangement des produits et des accessoires, lavage des serviettes).

B3.3 utiliser les méthodes appropriées pour nettoyer et désinfecter l'équipement (p. ex., liquide désinfectant, rayons ultraviolets) et les

parties du corps en contact avec les germes pathogènes (p. ex., produit antiseptique), ainsi que pour stériliser les instruments (p. ex., traitement thermique ou chimique, ionisation, autoclave).

B3.4 appliquer des principes ergonomiques (p. ex., réglage approprié de l'équipement : tabouret, chaise hydraulique, chaise inclinée) pour aider à garder une bonne posture tout en travaillant.

## **TXJ4E Coiffure et esthétique, 12e année, préemploi**

### **A. Fondements**

#### **À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :**

- A1. décrire les propriétés physiologiques et certaines conditions pathologiques des cheveux, de la peau et des ongles dans le contexte de la coiffure et de l'esthétique.
- A2. décrire les propriétés chimiques de produits en usage dans les salons de coiffure et les instituts de beauté, les effets qu'ils produisent et les risques qui y sont associés.
- A3. décrire les normes et les règlements en matière de santé et de sécurité en vigueur dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique.

#### **Contenus d'apprentissage**

##### **Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :**

- A3.1 décrire dans les grandes lignes, les normes et les règlements en matière de santé et de sécurité qui sont en vigueur dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., Loi sur les aliments et drogues [1985], Règlement sur les cosmétiques, Loi sur la santé et la sécurité au travail [1990], Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail [1997], Loi favorisant un Ontario sans fumée [2006]).
- A3.2 expliquer les méthodes de travail appropriées du point de vue de la santé et de la sécurité lors de la prestation de services de coiffure et d'esthétique (p. ex., manutention de l'équipement, prévention des risques d'empoisonnement).
- A3.3 décrire les règles de conduite professionnelle en usage dans le secteur de la coiffure et de l'esthétique (p. ex., renseignements confidentiels, employés ayant reçu une formation reconnue).
- A3.4 interpréter les mises en garde des produits et de l'équipement utilisés dans un salon de coiffure ou un institut de beauté (p. ex., symboles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]).

### **B. Processus et applications**

#### **À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :**

- B1. créer des services de coiffure et d'esthétique en appliquant le processus de design ou de résolution de problèmes.
- B2. assurer la prestation de services de coiffure et d'esthétique à une clientèle diversifiée.
- B3. adopter les pratiques nécessaires pour créer un environnement sain et sécuritaire.

#### **Contenus d'apprentissage**

##### **Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :**

- B3.1 appliquer en tout temps les méthodes de travail appropriées en matière de santé et de sécurité lors de la prestation d'un service de coiffure et d'esthétique (p. ex., désinfection des appareils, stérilisation des instruments, manipulation appropriée de l'équipement, prise en considération des allergies de la clientèle et des contre-indications des produits).
- B3.2 corriger dans son milieu de travail des situations qui présentent des risques ou des dangers pour la santé et la sécurité (p. ex., rallonge électrique, fuite d'eau, entreposage des produits chimiques, ventilation des pièces, contact avec des fluides organiques, infection de la peau, manipulation des aiguilles).
- B3.3 expliquer à la clientèle les bienfaits (p. ex., meilleure santé, longévité, qualité de vie) découlant d'un style de vie sain (p. ex., bonne nuit de sommeil, nourriture saine et équilibrée, exercice physique régulier).
- B3.4 identifier les facteurs de stress physique (p. ex., rester debout de façon prolongée, être en contact avec des produits chimiques) et de stress mental (p. ex., horaire irrégulier, travail en soirée et en fin de semaine, contrainte de temps) et les façons de les traiter.

## Nétiquette: Les règles d'utilisation de l'internet

Voir la politique du conseil ou de l'école

**N'UTILISER QU'À TITRE D'EXEMPLE ; VEUILLEZ CONSULTER LA POLITIQUE DU CONSEIL OU DE L'ÉCOLE :**

### **Formulaire d'engagement - Utilisation acceptable**

#### ***Élève***

Je, soussigné, atteste que j'ai lu et pleinement compris la politique d'utilisation acceptable et les lignes directrices connexes. J'accepte les obligations décrites dans la politique d'utilisation acceptable et les lignes directrices connexes et m'engage à respecter en tout temps les règles qui y figurent. De plus, j'atteste que je comprends pleinement quelles seront les conséquences si je n'observe pas ces règles.

**Nom de l'élève :**

**Signature de l'élève :**

**Date :**

#### ***Parent, tutrice ou tuteur***

Je, soussigné, suis le parent ou la tutrice ou le tuteur de l'élève visé dans le présent formulaire et atteste que je comprends les règles et règlements qui régissent l'utilisation des ordinateurs, des ressources et des installations du conseil par l'élève, de même que les conséquences d'un mauvais usage. Je comprends que l'ensemble du personnel du conseil fera ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que leur utilisation soit adéquate et acceptable, conformément aux politiques, aux lois et aux règlements pertinents. Par les présentes, je permets à mon enfant d'avoir accès aux ressources et aux installations sous la supervision du conseil.

**Nom complet de la tutrice ou du tuteur ou parent :**

**Signature :**

**La date :**

**N'UTILISER QU'À TITRE D'EXEMPLE; VEUILLEZ CONSULTER LA POLITIQUE DU CONSEIL OU DE L'ÉCOLE**

## **Entente sur le comportement de l'élève en coiffure et esthétique**

Faire signer une entente, où sont décrites les obligations de l'élève, constitue un moyen de bien établir la teneur de la vigilance attendue de lui au quotidien. Une entente comprend les éléments communs à toutes les classes et laboratoires de technologie et établit le cadre pour un environnement de travail sain et sécuritaire, tant pour le personnel que pour les élèves. Un modèle d'entente est présenté à la page suivante.

### ***Sens de la prudence***

#### **Équipement de protection individuelle [EPI]**

1. Porter des gants, des lunettes de sécurité, des tabliers, des masques et d'autres EPI conformément aux directives d'utilisation de produits chimiques, d'équipement chauffant, de matières biologiques, d'instruments et d'outils à main ou électriques.
2. S'assurer que les autres travailleurs et clients sont bien protégés avant d'effectuer des activités qui pourraient être dangereuses.

#### **Soulever et déplacer**

1. Ne déplacer des objets lourds qu'avec l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant.
2. Recourir à de l'aide pour déplacer des objets qui pèsent plus de 20 kilogrammes (40 livres) ou de plus de 2 mètres (6 pieds) de longueur.
3. Fixer solidement et appuyer les objets lourds ou longs disposés sur une étagère approuvée.

#### **Équipement**

1. Ne manier l'équipement, les produits chimiques ou les outils qu'après avoir reçu des directives adéquates et la permission de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.
2. Ne jamais laisser de l'équipement, des produits chimiques ou des outils sans surveillance.
3. Ne jamais tenter de réparer un raccordement électrique; déclarer la situation à l'enseignante ou l'enseignant.
4. Retirer de la circulation tout outil ou toute pièce d'équipement à réparer.

#### **Entreposer et manipuler des substances chimiques**

1. Comprendre et suivre les directives du SIMDUT et des FDS avant de manipuler des produits chimiques.
2. Mettre tous les produits chimiques inflammables et les matières corrosives sous clé dans les armoires approuvées.
3. Maintenir de bonnes pratiques d'entretien dès qu'il s'agit de produits chimiques.
4. Se charger consciencieusement de nettoyer son poste de travail, ses outils et l'espace environnant.
5. Trier les liquides, les solides et les matières biologiques recyclables en les disposant dans les contenants approuvés qui conviennent.

Modèle :

## Formulaire d'engagement quant au comportement de l'élève

Moi, \_\_\_\_\_, conviens de faire ce qui suit :

### En vue d'assurer un lieu de travail sécuritaire,

1. Avertir les enseignantes et enseignants de toutes les blessures, si de l'équipement est endommagé et de toute situation possiblement dangereuse,
2. M'assurer que je sais où se situent toutes les sorties de secours et les interrupteurs du circuit de coupure d'alimentation et que je sais les utiliser en cas d'urgence,
3. Ne jamais compromettre la sécurité des autres à cause de bousculades ou de gestes agressifs,
4. N'utiliser l'équipement qu'après avoir reçu la formation adéquate, toujours en portant le bon équipement de protection individuelle et en m'assurant d'avoir bien compris toutes les procédures adéquate et les questions relatives à la sécurité,
5. Demander de l'aide auprès de l'enseignante ou de l'enseignant en cas de doute quant aux procédures à suivre ou aux risques pour la santé et la sécurité.

### En ce qui concerne les médicaments sur ordonnance et sans ordonnance,

1. Si je prends un médicament sur ordonnance, le signaler à l'enseignante ou à l'enseignant et l'avertir de ses effets secondaires possibles [par ex. pénicilline, phénobarbital],
2. Si je prends un médicament sans ordonnance, le signaler à l'enseignante ou à l'enseignant et l'avertir de ses effets secondaires possibles [par ex. les sirops contre la toux Reactine, Benadril],
3. Ne jamais entrer dans un atelier ou un laboratoire en étant sous les effets de substances illégales ou en ayant sur moi des substances illégales.

### Répercussions des comportements inadéquats

Je comprends que le fait de déroger à mes engagements entraîne des risques de blessures pour les autres et pour moi-même et que ne pas suivre les procédures de sécurité pourrait entraîner mon retrait temporaire de la classe ou de l'atelier.

**J'ai lu le présent engagement et j'ai compris les attentes à mon égard et les conséquences de mes gestes dans ce cadre.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de la tutrice, du tuteur ou parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## SECTION 2 : FICHES SIGNALÉTIQUES

### Aperçu

Cette section contient des fiches techniques de santé et de sécurité **classées par ordre alphabétique**. Ces fiches peuvent :

- être distribuées aux élèves;
- être affichées sur du matériel ou les appareils ou sur des babillards;
- servir de notes d'enseignement dans un dossier de projet, un classeur de points de sécurité ou de plan d'évaluation;
- servir de matériel d'appui aux leçons.

**Ces fiches techniques de santé-sécurité (FTSS)**, appelées **fiches de données de sécurité (FDS)** lorsqu'elles portent sur des produits dangereux, contiennent des renseignements propres aux différents outils et procédures courantes. Avant de vous en servir, assurez-vous qu'elles conviennent aux installations, au matériel et à l'équipement dont vous disposez, et assurez-vous aussi qu'elles sont conformes aux consignes de sécurité particulières du fabricant.

#### REMARQUE :

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et décline toute responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour plus d'information portant sur la sécurité, consultez les manuels relatifs au matériel, de même que la réglementation et les politiques locales, ainsi que celles du conseil scolaire et celles de l'école. Pour obtenir, de la part d'enseignants d'expérience, des conseils et des options de personnalisation pour vos projets de cours, consultez les documents modèles du SécuriNET de l'OCTElab.

## **Biorisques**

Lorsque vous manipulez des produits vivants, soyez toujours conscients des biorisques. Vous pouvez réduire ces en portant des vêtements de protection appropriés, en gardant les espaces de travail propres et désinfectés, ainsi qu'en suivant les procédures prescrites.

1. Portez toujours l'équipement de protection individuelle (EPI) (lunettes de sécurité, masques, gants, tablier, etc.) approprié, et ce, selon les directives données.
2. Stérilisez de manière adéquate les outils et le matériel dont vous avez besoin.
3. Stérilisez et désinfectez les outils et le matériel lorsque vous ne vous en servez plus. Si vous échappez un outil ou du matériel par terre, stérilisez et désinfectez le tout de manière adéquate avant de vous en servir de nouveau.
4. Manipulez des objets tranchants avec grande prudence.
5. Entrez tout matériel, outil et matériau dans des contenants homologués **UNIQUEMENT**.
6. Jetez le matériel biologique dans des contenants homologués **UNIQUEMENT**.
7. Nettoyez tout déversement et jetez tout matériau contaminé immédiatement.
8. Signalez immédiatement toute contamination possible ou situation dangereuse au superviseur ou à l'enseignant.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **Manipulation de produits chimiques**

Différents types de produits chimiques sont utilisés dans bon nombre d'activités de l'industrie de coiffure et d'esthétique. Il faut impérativement savoir comment manipuler ces produits. Assurez-vous de connaître leur utilisation, aussi bien que les procédures pour les entreposer et les éliminer.

1. Avant de manipuler un produit chimique, assurez-vous de bien comprendre les procédures concernant la sécurité de manipulation qui se trouvent sur les étiquettes, les fiches de données de sécurité (FDS) du SIMDUT, les consignes particulières ou celles qui sont affichées en classe. En cas de doute, demandez de l'aide à votre instructeur avant de commencer.
2. Mettez tous les produits chimiques SEULEMENT dans des contenants homologués et étiquetés.
3. Ne mélangez JAMAIS des produits chimiques sans, au préalable, en connaître les conséquences.
4. Jetez tout produit chimique UNIQUEMENT dans des contenants homologués. Signalez à l'instructeur tout contenant qui serait plein ou presque plein. Ne jetez JAMAIS des produits chimiques dans un évier. Demandez à votre instructeur de vous expliquer les méthodes d'élimination appropriées.
5. Quand vous utilisez des substances chimiques, assurez-vous que la ventilation est suffisante.
6. N'utilisez les produits chimiques que pour leur usage prévu.
7. Lorsque vous manipulez des produits chimiques, portez toujours l'équipement de protection individuelle (ÉPI). L'ÉPI comprend une protection oculaire, des vêtements protecteurs, des gants, un tablier ou une salopette, des chaussures de sécurité, conformément aux instructions d'utilisation concernant la sécurité.
8. Vérifiez les dates de péremption et les conditions d'entreposage des produits chimiques. N'utilisez pas de produits chimiques au-delà de leur date de péremption.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Risques électriques

Toucher un fil électrique exposé ou de l'équipement électrique qui n'est pas adéquatement mis à terre, provoque une décharge électrique. Celle-ci peut aller d'un petit picotement à une secousse sévère. Une décharge très sévère peut tuer. Ne touchez sous aucun prétexte à de l'équipement ou à des fils électriques qui ont été exposés à un liquide.

Pour vous protéger contre les décharges, il convient de suivre les règles suivantes :

1. Vérifier l'état des cordons électriques des appareils. Signaler tout problème à l'enseignant sans attendre. Les cordons usés ou endommagés doivent être remplacés.
2. Prendre la prise électrique entre ses doigts, et non le cordon, pour la débrancher. Ne tire jamais sur le cordon. Les fils risquent de se desserrer et de transmettre une décharge.
3. Ne jamais manipuler de l'équipement électrique avec les mains mouillées ou en se tenant debout dans l'eau.
4. Porter des chaussures à semelles en caoutchouc afin d'éviter les décharges. Le caoutchouc n'est pas un conducteur d'électricité.
5. S'assurer d'utiliser des blocs d'alimentation et des câbles adéquats désignés, propres à l'utilisation de pièces d'équipement spécifiques.
6. Entreposer tout l'équipement électronique dans des lieux désignés par l'enseignant.
7. Ne jamais intervenir de quelque façon que ce soit dans un environnement de travail configuré par quelqu'un d'autre sans y être autorisé.
8. Toujours mettre l'équipement en position d'arrêt et le débrancher avant de le désassembler, de le déplacer ou de le nettoyer.
9. Toujours s'assurer que les machines électriques sont complètement assemblées et en position d'arrêt avant de les brancher.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Cape et shampoing

Il est important de bien envelopper les clients d'une cape pour ne pas endommager leurs vêtements, surtout si vous employez des produits chimiques.

1. La cape doit couvrir complètement le col de la chemise, du chandail ou du t-shirt des clients pour ne pas les mouiller.
2. Servez-vous toujours de serviettes et d'une cape propres pour chaque client.
3. Enroulez toujours une serviette autour du cou des clients sous la cape pour empêcher que le col de la cape ne touche à la peau. Une bande Sanek convient également.
4. Assurez-vous que les clients sont assis de manière convenable et confortable dans le fauteuil lorsque vous leur donnez un shampoing. (La position assise correcte et confortable dépendra du style de fauteuil).
5. Assurez-vous que l'eau est tiède et gardez toujours un doigt dans l'eau lorsque vous donnez un shampoing pour constater sur-le-champ tout changement de température.
6. Mouillez bien les cheveux des clients et faites attention de ne pas mouiller leur visage et leurs oreilles.
7. Versez un peu de shampoing dans la paume de votre main, faites mousser dans les cheveux, puis rincez bien. Répétez cette étape une autre fois.
8. Appliquez un produit de rinçage, puis rincez bien.
9. Enveloppez les cheveux des clients d'une serviette pour empêcher l'eau de dégoutter sur eux ou sur le plancher.
10. Changez de serviette au besoin. Nettoyez l'excès d'eau près de l'évier et sur le comptoir.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Soins du visage

1. Servez-vous uniquement d'équipement propre et aseptisé.
2. Servez-vous toujours de serviettes propres pour chaque client.
3. Lavez et désinfectez-vous les mains. Assurez-vous que vos ongles sont bien taillés.
4. Enveloppez bien les clients d'une cape pour ne pas endommager leurs vêtements.
5. N'effectuez pas de traitement facial si vous croyez que le client devrait voir un dermatologue ou s'il a une maladie contagieuse.
6. Servez-vous toujours d'une spatule propre pour prendre les produits, jamais vos doigts, pour ne pas contaminer les produits.
7. Lorsque vous vous servez de serviettes chaudes, assurez-vous que celles-ci sont à une température qui convient aux clients.
8. Lorsque vous enlever des comédons, couvrez-vous les doigts avec un tissu et n'appliquez qu'une faible pression pour ne pas causer d'ecchymoses.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **Les procédures d'urgence**

1. Repérez l'emplacement de tous les systèmes d'alarme-incendie, des sorties de secours et des boutons d'arrêt d'urgence.
2. Les SORTIES DE SECOURS ET LES DIRECTIVES D'ÉVACUATION D'URGENCE doivent être connues de tous. Les voies d'évacuation doivent être dégagées en tout temps.

EMPLACEMENT DES SORTIES DE SECOURS ET DES ALARMES D'INCENDIE :

EMPLACEMENT DES BOUTONS D'ARRÊT D'URGENCE :

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## La prévention des chutes

Des études sur les accidents montrent que la plupart des blessures sont causées par des chutes.

En observant quelques règles simples, vous pouvez éviter la plupart de ces accidents.





1. Ne courez pas, marchez.
2. Gardez le sol propre et sec. Un sol mouillé est glissant, essayez donc immédiatement tout déversement de liquide. Saupoudrez de sel les endroits qui sont encore glissants avant que le sol puisse être nettoyé convenablement. Avertissez les autres de toute condition glissante.
3. Portez des chaussures confortables à talon plat avec des semelles en caoutchouc. Ces chaussures adhèrent bien au sol.
4. Gardez les tapis bien à plat au sol pour éviter d'y trébucher. Des tapis gondolés ou aux coins recourbés peuvent occasionner des chutes.
5. Gardez bien dégagées les zones de travail et les voies de passage. Les cordons électriques ne devraient pas traverser une voie de passage. Rangez rapidement les vadrouilles et les balais. Ne laissez jamais des boîtes ou des caisses trainer dans les allées.
6. Regardez toujours où vous allez. Demandez de l'aide pour déplacer des objets qui peuvent bloquer votre vision.
7. Pour atteindre quelque chose qui se trouve en hauteur, utilisez un escabeau, jamais de chaise ou de table.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'INSTRUCTEUR**

## Les extincteurs sur le lieu de travail

1. Si vous voyez des flammes, donnez l'alerte, faites sortir tout le monde et déclenchez l'alarme d'incendie.
2. Gardez votre calme.
3. Si vous utilisez un extincteur :
  - **RETIREZ LA GOUPILLE DE SÉCURITÉ, DIRIGEZ LE JET À LA BASE DES FLAMMES;**
  - **SERREZ LA POIGNÉE, BALAYEZ LENTEMENT LA BASE DU FEU AVEC LE JET;**
  - **ACCROUISSEZ-VOUS POUR ÉVITER LA CHALEUR ET LA FUMÉE;**
4. Demandez au service d'incendie de s'assurer que le feu est bel et bien éteint.
5. Aérez l'espace lorsque le feu est complètement éteint.

### **Apprenez à reconnaître les différents types d'extincteurs :**

<p><b>CLASSE A</b> eau</p>		<p><b>Combustibles ordinaires :</b> papier, tissu, bois, caoutchouc, plusieurs plastiques.</p>
<p><b>CLASSE B</b> CO<sub>2</sub></p>		<p><b>Liquides inflammables :</b> huile, graisse, essence, certaines peintures, certains solvants, etc.</p>
<p><b>CLASSE C</b> poudre chimique</p>		<p><b>Équipement électrique :</b> câbles, boîtes à fusibles, matériel électrique, etc.</p>
<p><b>CLASSE D</b> poudre ou liquide spécial</p>		<p><b>Métaux combustibles :</b> magnésium, sodium.</p>

## **Les premiers soins en milieu de travail**

Souvent, en situation d'urgence, les premiers soins sont les premiers gestes à poser. Les premiers soins consistent à aider une personne blessée jusqu'à ce qu'arrive un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, suivez les conseils généraux suivants. Ces conseils ne constituent pas un cours de premiers soins. Suivez les instructions de l'enseignant.

1. Vérifiez le site. Vous devez chercher les risques de décharges électriques, les déversements chimiques, les objets chauds et des flammes. Demeurer calme et appeler aux secours. Ne touchez pas une personne blessée avant que les dangers immédiats, comme un courant électrique, aient été éliminés.
2. Aidez les victimes à rester calmes et dans une position confortable, si l'enseignant vous le demande.
3. Appelez le bureau pour de l'aide médicale, si l'enseignant vous le demande.
4. Administrez les premiers soins aux victimes selon les instructions de l'enseignant.
5. Empêchez les gens de s'approcher inutilement des victimes.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Trousse de premiers soins

**TOUTES LES BLESSURES DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AU BUREAU PRINCIPAL. SIGNALEZ À L'ENSEIGNANT TOUTE UTILISATION DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS POUR ÊTRE CERTAIN QUE LES ARTICLES UTILISÉS SONT REMPLACÉS.**

Liste proposée (ajoutez des éléments selon vos besoins). Voir le règlement 1101 de la CSPAAT, Exigences relatives aux premiers soins, au <http://www.wsib.on.ca/wsib/wsibsite.nsf/Public/PreventionYHSRR> (site bilingue)

**LA DATE DE VÉRIFICATION :**  
**VÉRIFIÉ PAR :**

ARTICLE	NOMBRE
Manuel général des premiers soins de l'Ambulance Saint-Jean	
Masques	
Gants jetables en latex	
Paire de ciseaux	
Écuelle en plastique à vomissure	
Attelles de bois	
Rembourrage pour attelle	
Pansements adhésifs	
Compresses de gaze stériles (1m <sup>2</sup> )	
Bandages de gaze (1,80 m)	
Bandages triangulaires	
Épingles de sûreté	
Gaze stérile	
Pansements stériles pour premiers soins	
Sparadrap (3,5 cm de largeur)	
Tampons antiseptiques	
Crème contre les brûlures	
Compresses froides instantanées	

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **L'entretien général des lieux**

1. Chaque chose possède sa propre place de rangement.  
Si vous ne savez pas où est cet endroit, demandez-le.  
Si vous le savez, rangez la chose à sa place.
2. Si c'est brisé, signalez-le.  
Si ça ne fonctionne pas, signalez-le.  
Si c'est brisé ou si ça fonctionne mal, ne vous en servez pas.
3. La saleté, la poussière et les déchets sont nuisibles à votre santé et à votre sécurité. Même si ce n'est pas vous qui avez fait des dégâts, c'est quand même à vous de ramasser, de nettoyer ou de débarrasser.
4. Si vous renversez ou laissez tomber du liquide par terre, nettoyez immédiatement ou épongez le liquide avec quelque chose d'absorbant. Vous êtes responsable de la prévention des blessures.
5. N'obstruez jamais les sorties de secours, les avertisseurs d'incendie, les portes, les passages et les disjoncteurs ou interrupteurs électriques des machines.
6. Les produits chimiques ont leurs propres récipients d'entreposage. Utilisez-les.  
Ne mélangez jamais des produits chimiques.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Épilation à la cire

1. Si le client se rase ou se sert de produits épilatoires chimiques, demandez-lui de cesser pendant au moins un mois avant de commencer le traitement à la cire.
2. Nettoyez la région à épiler avec un astringent ou de l'hamamélis.
3. Vous pouvez appliquer une mince couche de poudre de talc sur la région à épiler. Le cas échéant, suivez les instructions du fabricant.
4. Déposez une goutte de cire chaude sur le dessus de votre main pour en vérifier la température et ainsi éviter de brûler les clients.
5. Ne couvrez pas les verrues ni les éraflures avec de la cire.
6. Étalez la cire dans le sens que poussent les poils et par la suite tirez dans le sens contraire.
7. Appliquez de la lotion antiseptique sur la région épilée pour apaiser.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **Coloration et décoloration**

1. Portez l'EPI (lunettes de sécurité, gants jetables et sarrau de laboratoire imperméable et résistant aux produits chimiques) lorsque vous effectuez une coloration.
2. Effectuez une mèche d'essai.
3. N'effectuez pas de coloration ou décoloration si le cuir chevelu du client présente des éraflures.
4. Appliquez une crème protectrice le long de la ligne de contour de la chevelure.
5. Évitez tout contact de produits colorants et décolorants avec les yeux.
6. Ne chevauchez pas sur les retouches.
7. Suivez les instructions du fabricant et observez les résultats sur la mèche d'essai pour déterminer le temps de coloration ou décoloration.
8. Rincez les cheveux à l'eau tiède et lavez-les avec un shampoing doux. Assurez-vous de très bien rincer les cheveux pour éviter toute irritation du cuir chevelu.
9. Jetez le reste de la solution de produits colorants et décolorants dans la poubelle et non dans l'évier.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Se laver les mains

Le lavage et la désinfection efficace des mains sont des moyens très importants pour éviter la propagation de bactéries dangereuses. Un employé des services de coiffure et de spa doit toujours se laver les mains selon la procédure suivante :

1. Se mouiller les avant-bras et les mains à l'eau chaude courante.
2. Utiliser assez de savon pour le faire mousser.
3. Se frotter les mains et les bras pendant au moins 20 secondes.
4. Bien se rincer les mains à l'eau chaude courante.
5. Se servir d'un essuie-tout pour fermer le robinet.
6. Se sécher les mains et les bras avec un essuie-tout propre.

### Se laver les mains souvent :

- Avant de se mettre au travail.
- Entre chaque client.
- Après une pause-café, y compris pour manger, fumer, boire ou mâcher de la gomme.
- Après s'être touché le visage, les cheveux ou ailleurs sur le corps.
- Après avoir éternué, toussé ou utilisé un mouchoir.
- Après être allé aux toilettes.
- Après avoir utilisé un produit de nettoyage ou de désinfection.
- Après avoir sorti les ordures.
- Après avoir nettoyé les outils et l'équipement.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Maquillage

Les mesures de précaution que voici sont très importantes pour éviter la propagation de bactéries dangereuses. Les élèves doivent adopter une conduite sécuritaire et observer des règles d'hygiène strictes pendant qu'elles procèdent.

1. Servez-vous d'applicateurs jetables pour empêcher toute contamination croisée (p. ex. brosses à mascara, éponges, pinceaux à lèvres, spatules, etc.)
2. Ne partagez jamais de produits pour maquiller avec d'autres étudiants, le faire pose des risques d'infection bactérienne.
3. Toujours se laver les mains avant de procéder.
4. Lavez toujours vos brosses et pinceaux à l'eau savonneuse ou avec de l'alcool à 99 % après vous en être servi.
5. Demandez toujours à votre partenaire ou sujet s'il ou elle a des allergies avant de commencer.
6. Si vous utilisez des produits à effets spéciaux, assurez-vous que la pièce est bien ventilée (p. ex. latex liquide, vernis-colle, collodion, produits de la marque Pros-Aide).
7. Suivez toujours les instructions du fabricant.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Préparer des solutions chimiques

Les solutions chimiques utilisées pour les permanentes, les défrisages et les colorations doivent être préparées avec minutie. Les élèves doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils préparent et se servent de solutions chimiques.

1. Consultez le SIMDUT et les FDS pour obtenir de l'information sur les produits dont vous avez besoin.
2. Suivez les instructions du fabricant et effectuez un essai épicutané 24 heures avant d'effectuer le traitement. Si aucune réaction ne se produit après les 24 heures, commencez le traitement.
3. Préparez la solution dans un contenant en verre ou en plastique **SEULEMENT**.
4. Assurez-vous que les vêtements des clients sont toujours bien protégés.
5. Lisez d'abord les instructions quant à la manipulation des produits chimiques dont vous avez besoin.
6. Portez des lunettes de sécurité et des gants jetables pour préparer les solutions chimiques et effectuez un traitement.
7. Jetez les solutions restantes à la poubelle.
8. N'ajoutez aucun autre produit aux solutions de coloration, de décoloration, de permanente et de neutralisation, à moins d'indication contraire par le fabricant.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **Pédicure et manucure**

1. L'équipement dont vous vous servez doit être neuf ou désinfectée. À titre d'exemple, jetez après chaque utilisation les limes d'émeri et les bâtonnets en bois d'oranger.
2. Assurez-vous préalablement que ni l'ongle ni son lit ne présentent aucune infection.
3. N'effectuez pas de pédicures ni de manucures si vous êtes atteint d'une maladie contagieuse ou si vous avez une infection à la main.
4. Tous les contenants sur la table de manucure doivent être bien fermés et étiquetés.
5. Utilisez **EXCLUSIVEMENT** des serviettes propres et sèches.
6. Ne repoussez les cuticules que de quelques millimètres. Si les cuticules sont très longues, il faudra sans doute plus d'un traitement pour y remédier.
7. Faites attention de ne pas entailler la peau lorsque vous limez les coins des ongles.
8. Limez les ongles de l'extérieur vers l'intérieur.
9. Si vous vous servez d'une pince à cuticules, vous devez porter des gants. Faites attention de ne pas entailler la peau. Le cas échéant, appliquez-y un antiseptique.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **Permanentes et défrisages**

1. Portez l'EPI (lunettes de sécurité, gants jetables et sarrau de laboratoire imperméable et résistant aux produits chimiques) lorsque vous effectuez un traitement.
2. Après avoir posé les bigoudis, appliquez une crème protectrice le long de la ligne de contour de la chevelure.
3. Enveloppez la ligne de contour de la chevelure d'une bande de coton.
4. Couvrez les yeux au moyen d'une serviette propre et sèche.
5. Aspergez les bigoudis d'une solution pour permanente de manière uniforme.
6. Après avoir arrosé les bigoudis, remplacez la bande de coton à l'entour de la chevelure et essuyez toute trace de solution sur la peau.
7. Consultez les instructions du fabricant quant au temps qu'il faut laisser agir la solution.
8. Ne laissez jamais votre cliente sans surveillance lors d'une procédure chimique.
9. Jetez la solution restante.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Hygiène personnelle

Voici quelques-unes des choses que l'employé des services de coiffure et de spa peut faire pour maintenir une bonne hygiène corporelle.

1. Se doucher ou se baigner chaque jour et se laver les cheveux régulièrement.
2. Tenir ses ongles propres, taillés assez courts; la coupe doit être nette.
3. Toujours porter des vêtements propres au travail.
4. Porter des chaussures adaptées au lieu de travail, les chaussures fermées et les semelles antidérapantes sont de rigueur.
5. Toujours porter une blouse propre.
6. Toujours porter des gants pour mélanger et appliquer des produits chimiques.
7. Ne jamais réutiliser des gants.
8. Ne jamais travailler avec des gants sales ou déchirés.
9. Rester à la maison en cas de maladie.
10. Recouvrir toute coupure en tout temps.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Aseptiser et désinfecter

Lorsque vous désinfectez les outils et l'équipement, vous réduisez le nombre de bactéries pathogènes qui s'y cachent. Attention : **désinfecter et stériliser ne sont pas synonymes.**

1. Enlevez tous les cheveux des brosses et peignes, puis lavez ces derniers dans de l'eau savonneuse. Plongez-les ensuite dans du désinfectant de type *Barbicide*.
2. Suivez les instructions du fabricant lorsque vous désinfectez l'équipement. Employez un désinfectant chimique pour éliminer les bactéries pathogènes (p. ex. *Clippicide*, alcool en aérosol).
3. Rangez l'équipement aseptisé/désinfecté au sec dans une armoire jusqu'à la prochaine utilisation.
4. Employez un produit aérosol pour nettoyer l'équipement électrique au lieu d'une solution à base d'eau.
5. Aseptisez/désinfectez les outils, l'équipement et l'espace de travail après chaque service rendu.
6. Aseptisez/désinfectez tout outil et pièce d'équipement échappés par terre avant de vous en servir de nouveau.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Ciseaux et rasoirs

1. Désinfectez d'abord l'équipement.
2. Si vous échappez l'équipement, désinfectez-le de nouveau.
3. Passez l'annulaire dans l'anneau inférieur de la lame stable et le pouce dans celui supérieur de la lame amovible. Cette façon de tenir les ciseaux permet une meilleure prise tandis que vous coupez. Lorsque vous peignez les cheveux, enlevez votre pouce de l'anneau supérieur des ciseaux, puis tenez-les fermés. Tenez les ciseaux par les lames, dans la paume de votre main, lorsque que vous ne les utiliser pas.
4. N'employez jamais un rasoir sans dispositif protecteur.
5. Placez le pouce sur le col du rasoir, puis enveloppez-en le manche de la main. Le dispositif protecteur du rasoir doit vous faire face en tout temps lorsque vous taillez les cheveux.
6. Ne pointez jamais les ciseaux vers les clients.
7. Lorsque vous êtes en train de couper, ayez toujours conscience de l'orientation des lames avant de les refermer. De la sorte, vous êtes toujours assuré de ne blesser personne.
8. **Ne** coupez **jamais** passer votre deuxième jointure, ceci préviendra que le styliste ne se coupe.
9. Assurez-vous de vous sécher les mains avant de manipuler des ciseaux.
10. Balayez le plancher aussitôt que vous terminez une coupe pour empêcher les chutes.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Cheveux mouillés

Avant de coiffer des cheveux mouillés, aseptisez et désinfectez toujours l'équipement d'abord. Si vous n'êtes pas certain de l'avoir déjà fait, aseptisez et désinfectez de nouveau.

1. Ne coiffez jamais un client pouvant avoir une infection parasitaire (p. ex. poux).
2. Ne coiffez jamais un client si *vous* avez une infection parasitaire.
3. Lavez-vous les mains avant de coiffer un client et en fin de procédure.
4. Assurez-vous que le plancher où vous travaillez est sec et dégagé.
5. Servez-vous seulement d'équipement certifié par l'Association canadienne de normalisation (CSA).
6. Ne vous servez pas d'un appareil dont le cordon est endommagé.
7. Ne jamais utiliser de dispositifs en métal lorsque vous utiliser un séchoir à cheveux ou un fer à friser.
8. Afin de prévenir des brûlures, faites toujours bouger le séchoir à cheveux et ne le pointez jamais vers le cuir chevelu des clients.
9. Assurez-vous de bien sécher les cheveux avant de les friser.
10. Afin de prévenir de toucher le cuir chevelu du client, toujours placez un peigne entre son cuir chevelu et le fer à friser.
11. Lorsque vous avez terminé d'utiliser l'équipement, rangez les dans l'endroit désigné. Ne laissez pas traîner les fers chauds ainsi que les sècheurs sur le comptoir.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Les règles du SIMDUT

- L'acronyme SIMDUT signifie *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*.
- Ce système a été mis en place en Ontario en même temps que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, en 1987.
- Le SIMDUT oblige les employeurs de renseigner les travailleurs sur les produits qu'ils manipulent.
- Le SIMDUT fédéral s'applique aux importateurs, aux fabricants et aux fournisseurs de matériaux dangereux.
- La *Loi sur les produits dangereux* oblige les fournisseurs canadiens de produits dangereux à fournir à leurs clients des étiquettes et des fiches de données de sécurité.
- L'acronyme FDS signifie fiche de données de sécurité (anciennement appelée *fiche signalétique (FS)*).
- Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui explique, notamment, comment manipuler, entreposer et utiliser un produit, ainsi que les effets sur la santé en cas d'exposition, les mesures préventives à prendre et les premiers soins à administrer.
- Le fournisseur doit mettre à jour ses fiches de données de sécurité tous les trois ans.
- En Ontario, selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, les employeurs doivent s'assurer que toute matière dangereuse porte une étiquette appropriée et est accompagnée d'une fiche de données de sécurité.
- Tout produit dangereux contrôlé doit porter deux étiquettes, une étant celle du fournisseur et l'autre étant celle du lieu de travail.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## Les étiquettes du SIMDUT

L'**étiquette du fournisseur** doit être apposée à tout contenant d'un produit contrôlé. Elle doit contenir des renseignements détaillés sur le produit. La loi prévoit que l'étiquette du fournisseur apposée à un produit contrôlé de 10 kg ou plus, ou d'une matière dangereuse, doit respecter les consignes suivantes :

- être écrite dans les deux langues officielles,
- comporter la bordure hachurée du SIMDUT,
- identifier la substance ou le produit (c'est-à-dire, l'appellation chimique, courante, générique ou commerciale, le nom de la marque, la désignation ou le numéro de code),
- porter le nom et l'adresse du fournisseur,
- porter un énoncé précisant qu'une fiche de données de sécurité (FDS) est disponible,
- porter les symboles de danger du SIMDUT.

**De plus, lorsque le contenant a une capacité supérieure à 100 millilitres, l'étiquette doit comprendre les renseignements suivants :**

- les mentions des risques en fonction de la durée d'exposition,
- les précautions à prendre lors de l'utilisation du produit contrôlé ou de l'exposition à ce produit,
- les premiers soins à administrer pour traiter les blessures et les maladies immédiates (et non les maladies progressives).

L'**étiquette du lieu de travail** doit être apposée sur tout contenant qui ne provient pas du fournisseur, et elle doit contenir les renseignements suivants :

- les identificateurs du produit ou le nom du produit,
- un énoncé précisant qu'une fiche de données de sécurité (FDS) est disponible,
- les mesures préventives,
- les premiers soins à administrer.

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

# **SIMDUT – Étiquette**

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) GÉNÉRIQUE – POUR ENRICHISSEMENT  
PERSONNEL  
PRODUIT PROTÉGÉ PAR UNE LÉGISLATION SUR LES SECRETS DE FABRICATION**

## **IDENTIFICATION**

NOM DE LA MARQUE/NOM DU PRODUIT : \_\_\_\_\_ UTILISATION DU PRODUIT : \_\_\_\_\_

AUTRES NOMS : \_\_\_\_\_

NOM DU FABRICANT/FOURNISSEUR : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : \_\_\_\_\_

PREMIERS SOINS : \_\_\_\_\_

**EN TOUT TEMPS - EN CAS DE DOUTE, VOIR L'ENSEIGNANT**

## **SECTION 3 : EXERCICES ET TESTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

### **APERÇU DE LA SECTION**

Cette section présente des exemples de tests et de devoirs portant sur la sécurité. Vous pouvez vous en servir tels quels ou les adapter à vos besoins. Dans un cours, ils peuvent servir pour l'évaluation des attentes en matière de sécurité ou comme outils d'évaluation de la connaissance et de la compréhension des étudiants. Il est recommandé que tous les enseignants tiennent un registre de tous les résultats des tests et travaux, ou des passeports (voir section suivante) pour fin de vérification de la compréhension, tant notionnelle que pratique, de chaque étudiant en matière de sécurité.

Le matériel de sécurité et les pratiques sécuritaires des établissements individuels détermineront comment un enseignant peut utiliser au mieux ces ressources dans l'enseignement des pratiques sécuritaires au travail. En outre, des ressources supplémentaires du SécuriNET, qui se trouvent en ligne à OCTElab, sont disponibles en téléchargement dans des fichiers auto décompactable et sont mis à jour régulièrement.

### **REMARQUE**

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la sécurité, veuillez consulter les politiques et règlements de votre école et de votre conseil, ainsi que les manuels d'utilisation des pièces d'équipement précises. Pour obtenir, de la part d'enseignants d'expérience, des conseils et des options de personnalisation pour vos projets de cours, consultez les documents modèles du SécuriNET dans l'OCTElab.

## Sécurité en atelier

Les règles de sécurité en atelier sont indispensables pour votre protection et votre bien-être, ainsi que pour celles de vos collègues de travail et de votre clientèle. Les règles de sécurité en atelier seront strictement renforcées afin d'éviter des accidents, des blessures ou des bris d'équipement.

## DIVERS

1. Lavez-vous toujours les mains avant et après chaque client.
2. Essuyez régulièrement la surface du plancher pour enlever toute trace d'eau.
3. N'utilisez les bouteilles d'eau que pour mouiller les cheveux du mannequin ou du client, et non pour vous amuser à asperger vos collègues de travail.
4. Nettoyez et désinfectez les brosses, les peignes et l'équipement après chaque client.
5. Ne lancez pas les capes sur la station de travail car elles pourraient tomber sur un fer à friser et mettre le feu ou être endommagées autrement.
6. Protégez le cuir chevelu de votre client avec un peigne afin d'éviter de sérieuses brûlures au contact du fer à friser sur la peau.
7. Protégez les yeux de votre client lorsque vous utilisez du fixatif.
8. Utilisez le séchoir à cheveux au réglage tiède seulement afin d'éviter de brûler le cuir chevelu ou les cheveux.
9. Utilisez une spatule propre lorsque vous prenez de la crème dans un pot. Des doigts sales pourraient contaminer la crème.
10. Rangez soigneusement tout l'équipement tel que montré. Les accidents concernant les brisements d'équipement, seront gardés au minimum.
11. Ne prêtez ou n'empruntez jamais de maquillage. Des infections sur la peau ou des yeux pourrait se développer telle une conjonctivite aigüe.
12. Assurez-vous que l'eau est tiède et adéquate lorsque vous utilisez l'évier.
13. Refusez un client qui se présente avec des plaies ouvertes ou des éraflures. Suggérez-lui de voir un médecin.
14. Sachez reconnaître les poux et les lentes.
15. Désinfectez tous les éviers et les appuie-têtes après chaque utilisation.
16. Changez les lingettes désinfectantes au besoin.
17. Utilisez toujours une serviette propre pour chaque client.
18. Nettoyez autour de votre chaise pour vous assurer que le sol soit propre et sec. Rabattez les fils électriques qui pendent de vos appareils; les sections superflues devraient être repliées dans un réceptacle.
19. Enveloppez vos clients d'une cape afin de protéger leurs vêtements.
20. Utilisez les ciseaux et un rasoir avec prudence.
21. Les pinces et les épingles à cheveux doivent demeurer hors de votre bouche.
22. Le jeu est interdit dans la classe. Aimez votre apprentissage toute en respectant la sécurité.
23. N'hésitez pas à poser des questions si vous êtes incertain de ce que vous faites.

## ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

1. N'utilisez jamais un séchoir à cheveux ou un fer à friser dont la surface semble endommagée, telle une fissure, une vis desserrée ou un morceau manquant. Rapportez tout dommage à l'enseignant.
2. Ne tirez pas d'un coup sec un fil électrique pour débrancher un appareil. Saisissez fermement la prise pour l'extraire du courant, sans quoi vous risquez de causer des dommages ou de vous électrocuter.
3. Fermez immédiatement l'interrupteur d'un appareil qui semble défectueux.
4. Gardez les séchoirs à cheveux et les fers à friser loin de l'évier, car l'eau et l'électricité ne font pas bon ménage.

### **PRODUITS CHIMIQUES ET AUTRES**

1. Entreposez les produits dans un endroit frais et sec, et fermé à clé. La porte sera déverrouillée seulement lorsque l'enseignant est présent.
2. Gardez tous les contenants hermétiquement fermés et dûment étiquetés.
3. Ne sentez pas les produits chimiques.
4. Portez des gants en tout temps lorsque vous travaillez avec des produits chimiques.
5. Assurez-vous de toujours suivre les directives du fabricant et du SIMDUT. Les produits doivent être utilisés comme prétendus.

## Exercice n° 1 – Inventaire de la pièce et identification des mesures de sécurité

À l'aide d'une règle, tracez un plan détaillé de votre atelier et identifiez où sont situés les articles de la liste qui suit. Indiquez les zones d'activités autour des équipements indispensables. Cochez la case de chaque article pour vous assurer de tout couvrir.

Porte d'accès et de sortie	
Sortie de secours	
Extincteur d'incendie	
Alarme d'incendie	
Trousse de premiers soins	
Système ou bouton d'arrêt de l'alimentation	
Stations de travail	
Ventilateur d'extraction	
Secteur des éviers	
Contenant pour objets contaminés	
Entreposage des gants de latex	
Matériel et équipement pour la désinfection	
Entreposage des produits chimiques	
Entreposage des matières consommables	
Corridors de circulation	
Prises de courant	
Entreposage des lunettes de sécurité	
Enseignes des mesures de sécurité	
La réception	

## **Exercice n° 2 – Sécurité générale**

En groupe de deux, analysez le problème qui vous a été assigné et donnez une description détaillée des règles de sécurité à suivre. Vous pouvez trouver de l'information dans diverses ressources telles que les manuels scolaires, l'Internet, les manuels d'entretien de l'équipement ou d'un fournisseur local. Le groupe fera une présentation en classe d'une durée de 5 à 10 minutes. Le contenu décrira le sujet et l'importance d'un environnement sécuritaire en coiffure et en esthétique.

- Groupe 1 Travailler avec des produits chimiques dans un salon de coiffure
- Groupe 2 Procédures sécuritaires pour couper les cheveux
- Groupe 3 Procédures sécuritaires pour colorer les cheveux
- Groupe 4 Procédures sécuritaires en pédicure et en manucure
- Groupe 5 La sécurité pour le service à la clientèle
- Groupe 6 Soin particulier aux personnes âgées
- Groupe 7 Soin particulier aux enfants
- Groupe 8 Les produits chimiques, les solvants et les fluides
- Groupe 9 Gérer les biorisques

## **Exercice n° 3 – Effectuer une vérification sur la sécurité**

Une fois par mois, un groupe sera désigné pour effectuer une vérification de la sécurité du studio ou du laboratoire. Afin d'accomplir cette tâche, vous devez avant tout rédiger une liste d'inspection afin de vérifier et de dresser un inventaire du matériel. Le document doit inclure les rubriques suivantes :

1. État du contenu de la trousse de premiers soins
2. État de l'équipement de sécurité, par exemple : équipement de protection individuelle tel que des gants, une blouse, etc.
3. État de l'équipement pour la prévention des incendies
4. État du matériel de nettoyage et de l'équipement
5. État du lieu où est entreposé le matériel, par exemple : armoire fermé à clé où on garde des outils tranchants.
6. État de l'équipement ou des outils, par exemple : du cordon électrique, équipement fendu, matériel manquant.
7. État de l'entreposage et l'élimination des produits chimiques, par exemple : armoire fermé à clé où il y a des produits chimiques d'entreposés.
8. État de l'entretien des lieux (se référer à l'entretien général)

Votre enseignant vous informera au sujet des normes standards sur la sécurité. Préparez une liste de vérification de la sécurité de l'atelier. Lorsque votre liste est approuvée, effectuez la vérification initiale et présentez le rapport à votre enseignant.

Exemple

**Liste d'inspection sur l'hygiène et la sécurité des installations d'un salon de beauté**

Enseignant qui inspecte : \_\_\_\_\_

Étudiant qui inspecte : \_\_\_\_\_

Date de l'inspection : \_\_\_\_\_

SECTEUR INSPECTÉE	ÉTAT	MESURES À PRENDRE	RECTIFIÉ EN DATE DU
Prises électriques			
Équipement électrique			
Interrupteur de secours, disjoncteur			
Extincteurs			
Appareil d'éclairage, sortie d'urgence			
Ventilateur d'extraction			
Corridors de circulation			
Plafonniers et carreaux au plafond			
Surface du plancher, carrelage et tapis			
Stations de travail			
Éviers et tuyaux			
Entreposage et étiquetage des produits chimiques			
Bassin oculaire			
Trousse de premiers soins			
Gants de vinyle, de latex, de caoutchouc			
Fils et rallonges électriques			
Lunettes de sécurité			
Élimination de produits chimiques ou bio dangereux			

Exemple

**Liste d'inspection sur la procédure de sécurité de l'élève:  
Matériels et outils de coiffure**

Élève: \_\_\_\_\_

**Date des compétences acquises et commentaires de l'enseignant**

Procédure	Lame de rasoir	Ciseaux	Rasoir
L'élève a inspecté, a stérilisé et a désinfecté le travail et les outils pour coiffer.			
L'élève porte l'EPI et a utilisé les procédures opérationnelles adéquates.			
L'élève a maîtrisé les outils et le matériel en toute sécurité.			
L'élève a fait preuve de vigilance en matière d'hygiène et de sécurité pour son client et lui-même lorsqu'il coiffe.			
L'élève a enlevé, a désinfecté et a rangé de façon sécuritaire tout objet pointu et tranchant.			

Exemple

## **Le SIMDUT et les FS - En 5 questions**

### Section 1: Réponse courte

Définir SIMDUT et FS.

Selon la loi sur la santé et la sécurité au travail en Ontario, quelle est la responsabilité de l'employeur en ce qui concerne le SIMDUT?

### Section 2: Choix multiples

1. Si il y a plus de 100 millilitres de matières dangereuses dans un contenant, l'étiquette doit avoir des renseignements additionnels incluant :
  - a) le chimiste de l'entreprise
  - b) le facteur de risque
  - c) b et d
  - d) les mesures de prévention lorsque exposé au produit
2. L'étiquette de l'employeur doit contenir l'identificateur du matériel ou le nom du produit, une référence à FS, les précautions d'usage, et :
  - a) un numéro de téléphone d'urgence
  - b) le numéro de téléphone de l'hôpital
  - c) les mesures de secours d'urgence
  - d) le numéro de téléphone de l'entreprise
3. Au Canada, dans quelle langue un fournisseur doit-il rédiger l'étiquette du SIMDUT :
  - a) français
  - b) anglais
  - b) chinois
  - d) les deux langues officielles
4. Lorsque des matières dangereuses sont vendues, le fournisseur doit inclure :
  - a) un rabais
  - b) FS
  - b) SIMDUT
  - d) LSST
5. Une fiche d'information sur la sécurité du matériel doit être :
  - a) conservée en dossier continuellement
  - b) lue et ensuite jetée à la poubelle
  - c) photocopiée pour chaque employé
  - d) classée et conservée pendant 3 ans

### **Réponse :**

Section 1

1. Le Système d'information sur les matériaux dangereux utilisés au travail, fiche signalétique
2. Informez les employés des matières dangereuses.

Section 2: Choix multiples: 1. c, 2. c, 3. d, 4. b, 5. d.

Exemple

**Pour l'élève voici une liste d'inspection sur les pratiques de travail sécuritaire : utilisation, remplacement et destruction des objets pointus et tranchants**

Élève: \_\_\_\_\_

**Date des compétences acquises et commentaires de l'enseignant**

Procédure	Lame de rasoir	Électrodes	Aiguilles
L'élève a évalué l'environnement physique avant d'utiliser des objets pointus et tranchants.			
L'élève a porté l'EPI et a suivi les mesures de sécurité spécifique à chaque procédure.			
L'élève a démontré les compétences requises pour utiliser les objets pointus et tranchants.			
L'élève a fait preuve de prudence envers son client et lui-même.			
L'élève a enlevé, a désinfecté et a rangé tout objet pointu et tranchant de façon sécuritaire.			

## **SECTION 4 : PASSEPORT SÉCURITÉ**

### **APERÇU DE LA SECTION**

Cette section contient des passeports sécurité, outils qui permettent de suivre l'acquisition des connaissances et des compétences de chaque étudiant en matière de sécurité. Ces passeports permettent de s'assurer que les étudiants ont compris les procédures de sécurité et les règles spécifiques s'appliquant aux outils et aux appareils et qu'ils ont réussi les tests de sécurité nécessaires. Il est recommandé que les enseignants gardent toujours un registre contenant tous les passeports signés.

Les passeports de sécurité peuvent être signés par les enseignants, les parents et les élèves avant tout travail sur une machine ou un outil. La signature d'un enseignant signifie que l'étudiant a suivi une formation et qu'il a réussi les tests. Il existe trois types de passeports; les enseignants peuvent choisir celui qui convient le mieux à leurs besoins. Veillez à ce que les passeports choisis abordent les politiques du conseil scolaire et de l'école en matière de sécurité.

**Fiche sécurité** : une fiche par étudiant indiquant son niveau de compétence pour chaque machine inscrite sur la fiche.

**Passeport sécurité 1** : une seule fiche par étudiant avec une machine; comprend une case pour parapher et une autre pour la note; se range dans le cahier de notes de l'étudiant.

**Passeport sécurité 2** : une fiche par étudiant où figure une liste de sujets; à ranger dans les registres de l'enseignant.

**Passeport sécurité 3** : une seule fiche par étudiant avec un seul appareil/procédure/machine par tableau; comprend une case pour la signature des parents qui sert de renforcement ou d'autorisation (voir le directeur pour les permissions).

### **REMARQUE**

Il convient de considérer l'ensemble du contenu des présents documents en matière de sécurité strictement comme des suggestions et recommandations. Ce ne sont pas des documents juridiques et ils ne devraient pas être considérés comme des politiques officielles ou comme ayant une force obligatoire. Ni l'OCTE, ni ses collaborateurs ne prétendent que les contenus qui suivent sont exacts ou complets et n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages découlant leur utilisation. Les personnes qui utilisent ce document ne devraient pas présumer que toutes les mises en garde et les mesures de précaution figurent aux présentes, ni présumer qu'elles ne sont pas tenues de connaître de l'information ou des mesures complémentaires ou que les politiques du conseil ou règlements administratifs locaux y sont expressément intégrés.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la sécurité, veuillez consulter les politiques et règlements de votre municipalité, de votre école et de votre conseil, ainsi que les manuels d'utilisation des pièces d'équipement précises.



## **Passeport Sécurité - laboratoire de technologie**

Le passeport de sécurité vise à garantir que les étudiants connaissent bien l'ensemble des dispositifs de sécurité de chaque appareil dans le local technique avant de s'en servir seuls.

La procédure générale est la suivante :

1. La démonstration par l'enseignant : Lorsque l'enseignant présente du nouveau matériel, les étudiants prennent note de la date de la démonstration dans leur passeport de sécurité. Cette entrée doit être paraphée par l'enseignant (voir l'exemple ci-dessous). L'enseignant montre comment faire fonctionner l'appareil, exécuter la procédure et utiliser les équipements de protection individuelle (par exemple, porter une protection oculaire, s'attacher les cheveux, enlever les bijoux, porter des vêtements de protection, etc.) Les étudiants prennent des notes dans leur carnet, notes qui seront rangées avec le passeport de sécurité signé. Dans le journal du cours, l'enseignant prend les présences pour cette leçon sur la sécurité et s'organise pour qu'il y ait des séances de rattrapage pour les absents.
2. Test: Chaque étudiant doit passer un test écrit ou oral sur la procédure ou la technique sécuritaire de travail, et décrit tous les dispositifs de sécurité et toutes les consignes qui doivent être suivies. Les tests individuels sont conçus pour compléter les règles de sécurité générale dans l'espace de travail. Une fois le test terminé avec succès, l'étudiant inscrit la date dans la colonne appropriée et l'enseignant paraphe le document pour confirmer que le test a bien été fait. **REMARQUE IMPORTANTE : L'enseignant doit garder une copie du test.**
3. Démonstration par l'élève : l'élève doit montrer à l'enseignant qu'il a une connaissance approfondie des règles de sécurité relatives au matériel et qu'il est en mesure de montrer concrètement sa compétence. Quand l'enseignant constate que l'étudiant sait installer l'appareil et l'utiliser de manière sécuritaire, il signe cette partie du passeport.
4. Une fois que l'élève a rempli les exigences des points 1, 2 et 3, l'enseignant signe la dernière colonne du passeport de sécurité indiquant que l'étudiant a l'autorisation d'utiliser cet appareil ou ce matériel, ou d'exécuter les procédures. Les élèves doivent être en mesure de présenter à l'enseignant leur passeport signé chaque fois qu'ils souhaitent utiliser cet appareil.

Remarque : Trois types de passeports sont fournis, le n° 1 peut servir de cahier de notes aux étudiants pour l'utilisation de chaque machine; le n° 2 peut servir à faire signer l'enseignant pour l'utilisation de plusieurs appareils. Dans le n° 2, les étudiants prennent des notes de sécurité sur une feuille à part. Le passeport n° 3 nécessite une feuille par outil par étudiant, et peut être rangé dans le cahier des étudiants ou gardé dans les dossiers de l'enseignant (ou les deux).

**Formule N°1**

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_

Cours/classe: \_\_\_\_\_

Équipement/Procédure: \_\_\_\_\_

L'enseignant chargé des renseignements sur la sécurité et la démonstration (notes consignées)		Réussis le test à l'écrit ou à l'oral		Démontre une installation et un fonctionnement sécuritaire à l'enseignant		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'enseignant	Date du test	Initiales de l'enseignant	Date du démo.	Initiales de l'enseignant	Date	Initiales de l'enseignant

Équipement / Procédure: \_\_\_\_\_

L'enseignant chargé des renseignements sur la sécurité et la démonstration (notes consignés)		Réussis le test à l'écrit ou à l'oral		Démontre une installation et un fonctionnement sécuritaire à l'enseignant		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'enseignant	Date du test	Initiales de l'enseignant	Date du démo	Initiales de l'enseignant	Date	Initiales de l'enseignant

Équipement/Procédure: \_\_\_\_\_

L'enseignant chargé des renseignements sur la sécurité et la démonstration (notes consignés)		Réussis le test à l'écrit ou à l'oral		Démontre une installation et un fonctionnement sécuritaire à l'enseignant		Permission accordée par l'enseignant	
Date de la leçon	Initiales de l'enseignant	Date du test	Initiales de l'enseignant	Date du démo	Initiales de l'enseignant	Date	Initiales de l'enseignant

**FORMULE N° 2: Passeport sur l'équipement et la procédure****ÉQUIPEMENT/PROCÉDURE :****Conditions générales****Équipement de protection individuelle****Facteurs de risques possibles**

- L'élève a été formé à l'utilisation de l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser la procédure.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN ESTHÉTIQUE**

### **Conditions générales**

Dans l'industrie de l'esthétique, les élèves doivent recevoir une formation qui leur permet d'identifier, d'utiliser et d'entreposer de façon sécuritaire l'équipement électronique qui ne se limite pas seulement aux désinfectants par rayons ultraviolets, aux vapeurs et aux produits pour le traitement des ongles, aux lampes à rayons infrarouges et aux appareils à vapeur pour le visage. Dans le but de contribuer à des services personnalisés efficaces, l'élève doit démontrer qu'il a les compétences requises pour procéder à l'inspection et au fonctionnement d'un appareil électrique ou à une pièce d'équipement de façon sécuritaire.

### **Équipement de protection individuelle**

- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier
- Masque
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Décharge électrique ou le feu
- Rangez les fils afin de ne pas trébucher
- Brûlures

- L'élève a été formé sur l'équipement.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

# PASSEPORT EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE DÉSINFECTION AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES

## Conditions générales

Dans un environnement offrant des services à la personne, les élèves doivent recevoir une formation sur les procédures de désinfection avec les produits chimiques et le mode d'emploi de ces substances afin de réaliser une variété de techniques en coiffure et en esthétique. En suivant les instructions du fabricant, les élèves doivent faire preuve de compétences pour la préparation des produits de nettoyage conforme à des procédures spécifiques d'hygiène et de désinfection.

## Équipement de protection individuelle (EPI)

- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier
- Masque
- Lunettes de sécurité

## Facteurs de risques possibles

- Troubles respiratoires (inhalation)
- Irritation de la peau
- Glisser
- Infection et dommages aux yeux

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève** \_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant** \_\_\_\_\_

**Date de la formation** \_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN ERGONOMIE**

### **Conditions générales**

Les blessures et les douleurs peuvent être causées par une mauvaise posture, un équipement mal installé et un usage répétitif d'un équipement. Les élèves doivent recevoir une formation sur les pratiques de travail sécuritaire pour se servir des outils et de l'équipement avant de commencer à les utiliser. L'élève doit démontrer les compétences nécessaires pour utiliser l'équipement de façon sécuritaire.

### **Protection personnelle**

- Ayez une bonne posture pour laver, pour couper et pour sécher les cheveux.
- Placez l'équipement correctement
- Changez de position, par exemple s'asseoir afin d'éviter des blessures dues aux mouvements répétitifs

### **Facteurs de risques possibles**

- Blessures à la colonne vertébrale et au dos
- Blessures aux mains
- Fatigue oculaire

- L'élève a été formé sur l'équipement.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## ***PASSEPORT EN SOIN DU VISAGE ET EN MAQUILLAGE***

### **Conditions générales**

Afin de prévenir des blessures et des maladies, les élèves doivent recevoir une formation pour effectuer les soins du visage, les traitements de la peau et l'application du maquillage. Avant de procéder à ces tâches, l'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Masque
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Irritation de la peau (désinfectants chimiques)
- Contamination croisée
- Troubles respiratoires (inhalation)
- Blessures (incisions)
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Infection et dommages aux yeux
- Tour de reins causé par des contraintes de postures
- Décharge électrique ou le feu

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève** \_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant** \_\_\_\_\_

**Date de la formation** \_\_\_\_\_

## **PASSEPORT SUR L'UTILISATION INTERNET**

### **Conditions générales**

Avant d'utiliser l'internet, les élèves doivent recevoir une formation sur la façon efficace et sûre d'en faire usage. Dans le cadre de la politique d'utilisation de l'internet, l'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences sur les procédures sûres et sécuritaires.

### **Protection individuelle**

- Connaissance de la politique d'utilisation de l'internet de l'école et du conseil scolaire
- Interdit de transmettre des renseignements personnels
- Évitez tout site inséure et douteux
- Ayez le respect de soi-même et autrui
- Soyez conscient des problèmes de sécurité en technologie des communications

### **Facteurs de risques possibles**

- Menaces à la sureté et la sécurité personnelle
- Violation de la vie privée
- Menaces à la sécurité affective
- Propagation de virus informatique destructeur
- Dommages au système d'exploitation et de réseautage dans l'ordinateur

- L'élève a été formé sur l'équipement.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN COLORATION DES CHEVEUX**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation sur l'usage des produits chimiques avant de les utiliser pour la coloration des cheveux. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables à l'eau et aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Glisser ou tomber
- Infection des yeux
- Irritation de la peau
- Troubles respiratoires (inhalation)

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN COUPE DE CHEVEUX**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation sur les pratiques de travail sécuritaire sur l'usage et l'entretien des outils et du matériel nécessaires à une coupe de cheveux. Sans toutefois s'y limiter, voici une liste d'outils : les ciseaux pour couper et éclaircir les cheveux, un rasoir avec un dispositif protecteur et un rasoir simple. L'élève doit démontrer à l'enseignant les procédures à suivre pour l'utilisation de chaque outil selon le style de la coupe de cheveux.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse/tablier
- Chaussures fermées et munies semelle antidérapante

### **Facteurs de risques possibles**

- Tour de reins causé par des contraintes de postures
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Irritation de la peau
- Incisions

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN DÉCOLORATION DES CHEVEUX**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation sur l'usage des produits chimiques avant de les utiliser pour la décoloration des cheveux. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Lunettes de sécurité
- Masque

### **Facteurs de risques possibles**

- Glisser et tomber
- Infection aux yeux
- Irritation de la peau
- Infection respiratoire (inhalation)

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN ÉPILATION**

(dépilatoire/cire/rasoir/électrolyse/laser)

### **Conditions générales**

Afin de prévenir des blessures et des maladies, les élèves doivent recevoir une formation sur les procédures sécuritaires à suivre pour offrir un service d'épilation sur une base temporaire ou permanente. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Irritation de la peau (désinfectants chimiques, nettoyants, produit)
- Contamination croisée
- Troubles respiratoires (inhalation)
- Blessures (incisions); les pathogènes transmissibles par le sang
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Infection et dommages aux yeux
- Tour de reins causé par des contraintes de postures (troubles musculo- squelettiques)
- Décharge électrique ou le feu

- L'élève a été formé sur l'équipement et a suivi les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
  - L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN MATIÈRE DE PRODUITS POUR LA COIFFURE ET L'ESTHÉTIQUE**

### **Conditions générales**

L'élève doit avoir reçu une formation sur l'utilisation des produits de coiffure et d'esthétique. L'élève doit démontrer à l'enseignant les pratiques de travail sécuritaire.

### **Équipement de protection individuelle**

- Masque
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse imperméable à l'eau et aux produits chimiques
- Gants jetables

### **Facteurs de risques possibles**

- Troubles respiratoires (inhalation)
- Irritation de la peau
- Contamination croisée

- L'élève a été formé sur l'équipement.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN PÉDICURE ET MANUCURE**

### **Conditions générales**

Afin de prévenir des blessures et des maladies, les élèves doivent recevoir une formation sur les procédures. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les pratiques de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Irritation de la peau (désinfectants et nettoyants chimiques)
- Contamination croisée
- Troubles respiratoires (inhalation)
- Blessures (incisions)
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Infection et dommages aux yeux
- Tour de reins causé par des contraintes de postures

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN PERMANENTE**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation pour mélanger et pour utiliser les produits chimiques spécifiques à la solution frisante et défrisante selon les normes de l'industrie et les instructions du fabricant. L'élève doit démontrer les pratiques d'hygiène et de travail sécuritaire.

### **Équipement de protection individuelle**

- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Glisser et tomber
- Irritation des yeux
- Irritation de la peau
- Infection respiratoire (inhalation)

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles.

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN MANIPULATION ET ÉLIMINATION DES OBJETS POINTUS ET TRANCHANTS**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation pour la manipulation, la stérilisation, la désinfection, le nettoyage et la destruction d'objets tranchants et pointus. Sans toutefois s'y limiter, voici une liste d'objets tranchants et pointus : des lames de rasoir, des aiguilles, les outils métalliques de manucure et de pédicure, et les outils pour la coupe de cheveux.

### **Équipement de protection individuelle**

- Gants jetables
- Blouse et tablier imperméables aux produits chimiques
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Masque
- Lunettes de sécurité

### **Facteurs de risques possibles**

- Brûlures causées par la stérilisation et les nettoyants
- Irritation de la peau (antiseptiques et désinfectants chimiques)
- Contamination croisée
- Troubles respiratoires
- Blessures (incisions)
- Les pathogènes transmissibles par le sang
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Infection et dommages aux yeux

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT - OUTILS CHAUFFANTS EN COIFFURE**

### **Conditions générales**

Dans l'industrie de la coiffure, les élèves doivent recevoir une formation qui leur permet d'identifier, d'utiliser et d'entreposer de façon sécuritaire l'équipement électronique. Sans toutefois s'y limiter, voici une liste d'outils thermiques : les sècheurs à cheveux, les fers à friser, les fers plats, et les sècheurs à air chaud stationnaires. Dans le but de contribuer à des services personnalisés efficaces, l'élève doit démontrer qu'il a les compétences requises pour procéder à l'inspection et au fonctionnement d'un outil électrique ou à une pièce de l'équipement de façon sécuritaire.

### **Équipement de protection individuelle**

- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier

### **Facteurs de risques possibles**

- Décharge électrique ou le feu
- Chutes si les fils électriques traînent
- Brûlures

- L'élève a été formé sur l'équipement.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

**Signature de l'étudiant**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation sur la façon convenable de se défaire des matières consommables, non réutilisables et résiduaires. Sans toutefois s'y limiter, voici une liste de ces matières : les tampons, les bandes, les bouchons en plastique salis par les produits chimiques, les résidus de cire à épiler, les palettes et spatules d'esthétique, les mèches de cheveux, les liquides et les papillotes de permanente, et les colorants capillaires et le papier d'aluminium.

### **Équipement de protection individuelle**

- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier
- Masque
- Protection pour les yeux

### **Facteurs de risques possibles**

- Irritation de la peau (antiseptiques et désinfectants chimiques)
- Les pathogènes transmissibles par le sang
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN ÉPILATION À LA CIRE**

### **Conditions générales**

Afin de prévenir des blessures et des maladies, les élèves doivent recevoir une formation sur les procédures sécuritaires à suivre pour offrir un service d'épilation à la cire sur une base temporaire ou permanente. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre.

### **Équipement de protection individuelle**

- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier
- Masque
- Protection pour les yeux

### **Facteurs de risques possibles**

- Irritation de la peau (antiseptiques et désinfectants chimiques)
- Contamination croisée
- Troubles respiratoires
- Blessures (coupures)
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale
- Infection et dommages aux yeux
- Tour de reins causé par des contraintes de postures
- Décharge électrique ou le feu

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

## **PASSEPORT EN SHAMPOOING**

### **Conditions générales**

Les élèves doivent recevoir une formation et requièrent un certain doigté pour donner un shampoing à un client et d'autres services reliés aux cheveux mouillés. Les élèves doivent apprendre à désinfecter et à utiliser le matériel approprié pour la coiffure des cheveux mouillés. Sans toutefois s'y limiter, voici une liste du matériel utilisé : les rouleaux, les peignes, les brosses et les pinces à cheveux. L'élève doit démontrer à l'enseignant ses compétences et les procédures de travail sécuritaire à suivre lorsqu'il désinfecte et utilise le matériel pour coiffer les cheveux mouillés.

### **Équipement de protection individuelle**

- Gants jetables
- Chaussures fermées avec semelle antidérapante
- Blouse et tablier
- Masque
- Protection pour les yeux

### **Facteurs de risques possibles**

- Tour de reins causé par des contraintes de postures
- Glisser ou tomber
- Irritation de la peau (antiseptiques et désinfectants chimiques)
- Contamination croisée
- Infection parasitaire, fongique, bactérienne et virale

- L'élève a été formé sur l'équipement et les procédures.
- L'élève comprend l'importance de l'équipement de protection individuelle pour opérer l'équipement et maîtriser les procédures.
- L'élève est conscient des facteurs de risques possibles

**Signature de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant**

\_\_\_\_\_

**Date de la formation**

\_\_\_\_\_

**Exemple: Fiche sur la formation en matière de sécurité****Nom de l'élève:****Classe:**

Tout le long du semestre ou la durée de la formation, vous recevrez des instructions spécifiques sur les mesures sécuritaires et conformes à l'utilisation de tout l'équipement, les outils, le matériel, et les installations afin de bien compléter les activités en classe. Les instructions seront une combinaison de différentes méthodes : des démonstrations, par écrit et orale. Après avoir suivi les instructions, une note satisfaisante sur un examen de sécurité démontre que l'élève a les compétences requises pour se servir et accéder à l'équipement et le matériel approprié. Votre démonstration constante sur les pratiques de travail sécuritaire est notée dans l'outil d'évaluation. L'enseignant indiquera la date et approuvera votre participation à la discussion ou à la démonstration en signant près de chaque sujet.

**LES ÉLÈVES NE PEUVENT UTILISER AUCUN ÉQUIPEMENT, OUTIL OU INSTALLATION TANT QUE:**

- Leur formation n'a pas été approuvée par l'enseignant
- Vous n'avez pas reçu une note satisfaisante sur l'examen en matière de sécurité.

<b>Sujet</b>	<b>Date</b>	<b>Signature de l'enseignant</b>
<b>Ressources informatiques et l'Internet</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique sur l'utilisation acceptable d'Internet</li><li>• Sécurité sur Internet</li><li>• Ergonomie: le travail à l'ordinateur</li></ul>		
<b>Soins aux patients et aux clients</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Traitements aux produits chimiques avec vigilance</li><li>• Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) pour la sécurité de vos patients et vos clients</li><li>• Exercez des manœuvres sûres et appropriées sur les patients et les clients</li></ul>		
<b>Entretien des installations</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurez un bon nettoyage et les procédures d'installation</li><li>• Maintenez un environnement de travail sécuritaire</li><li>• Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) pour-soi</li><li>• Assurez les procédures de désinfection et de stérilisation</li><li>• Éliminez les matières consommables et dangereuses de façon sûre et sécuritaire</li></ul>		

## **ANNEXE A : LES RESSOURCES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ**

### **Travailleur avisé Ontario!**

<http://www.worksmartontario.gov.on.ca>

C'est le site web officiel du ministère du Travail de l'Ontario consacré aux jeunes travailleurs et aux nouveaux venus sur le marché du travail. Un site où apprendre comment s'y prendre pour travailler en toute sécurité. Être traité équitablement, ça veut dire quoi? Quels sont tes droits en matière de santé et de sécurité? Quelles normes d'emploi s'appliquent à ton cas? Quoi faire en cas de problème?

### **Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

<http://www.wsib.on.ca>

Régie par le gouvernement de l'Ontario, la Commission a pour fonction d'administrer la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de travailleurs, d'employeurs et de membres autres.

Son site publie, sous l'onglet Ressources, de l'information sur la façon dont la Commission rend ses décisions, soit en examinant son Manuel des politiques opérationnelles, son Manuel de la classification des employeurs et les documents à l'appui des décisions. Vous y trouverez également des formulaires et des fiches techniques très utiles sur un tas de sujets, y compris celui du paiement des avantages sociaux, ainsi que des droits et obligations de chacun. Autres fiches techniques d'intérêt :

- Des fiches destinées aux travailleurs
- Des fiches sur la prévention
- Des fiches sur la Commission

### **Workplace Safety Resources Inc.**

<http://workplacesafetyresources.ca>

Ce site présente une démarche personnalisée de la planification de la sécurité. L'organisme a pour mission de participer à la création de lieux de travail sains, sécuritaires et respectueux de l'environnement, de collaborer avec l'industrie pour bien protéger l'ensemble des employés, d'améliorer la qualité de vie dans les milieux de travail et communautés, et de devenir un chef de file reconnu pour l'efficacité de ses programmes en sécurité, de ses produits et de ses services de prévention des blessures et des maladies.

## **Invitons nos jeunes au travail – Guide pour les enseignants; Guide pour les organisations et entreprises**

### **Partenariat en Éducation**

<http://fr.thelearningpartnership.ca/>

Ces ressources ont été conçues pour aider les enseignants et les milieux de travail à se préparer à la journée Invitons nos jeunes au travail. Les nouveaux livrets comportent une excellente section sur les activités visant à aider les élèves à se préparer à passer une journée d'apprentissage sécuritaire

### **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

<http://www.ccohs.ca/resources>

Ce site comporte une section Ressources où le Centre propose une liste de sites web, de bases de données et d'autres ressources en ligne. Bon nombre de ces sites web sont conçus et mis à jour par le Centre, tandis que d'autres sont des ressources publiées par des organisations autres.

Le Centre a pour but :

- de promouvoir l'importance de l'Hygiène et de la sécurité au travail, au Canada,
- de discerner l'information à jour et fiable en matière de santé et de sécurité,
- de concevoir et de maintenir des ressources accessibles, pratiques et conviviales destinées à quiconque en a besoin,
- fournir un accès à de l'information tirée d'une gamme de sources, notamment des gouvernements fédéral, des provinces et territoires, d'organismes et d'organismes à buts non lucratifs.

Audience cible

Ces ressources gratuites se veulent utiles pour les travailleurs, les employeurs, les gestionnaires et les superviseurs, les comités mixtes sur la santé et sécurité, les professionnels en santé-sécurité au travail, ainsi que les étudiants.

### **SANTÉ CANADA**

<http://www.hc-sc.gc.ca>

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé, tout en respectant les choix individuels et les circonstances. Santé Canada élabore et met en application des règlements qui font partie de la législation du gouvernement du Canada. Le Ministère consulte le public canadien, l'industrie et les autres parties intéressées dans l'élaboration de lois qui protègent la santé des Canadiens. Il prépare également des lignes directrices et des politiques qui aident à interpréter et clarifier les textes législatifs pour lesquels le Ministère a une responsabilité totale ou partielle.

Les pages relatives à la Loi sur les produits dangereux, le Règlement sur les produits contrôlés et à la santé et à la sécurité en milieu de travail présentent un intérêt particulier.

### **HEALTH & SAFETY ONTARIO (HSO)**

<http://www.healthandsafetyontario.ca/HSO/Home.aspx>

L'Ontario est un endroit propice aux affaires, où il fait bon vivre et travailler. Faire en sorte que notre province, voir même notre pays, soit le lieu le plus sécuritaire et sain au monde pour travailler est un titre de choix.

Le système de prévention de l'Ontario est composé du ministère du Travail (MOL), de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), le Workers Health & Safety Centre, le Centre de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario et 12 associations de santé et sécurité.

La Health & Safety Ontario (HSO) est le fruit d'un vaste mouvement pour réorganiser et concerter les efforts de 12 associations du secteur de la santé et de la sécurité. Elles se sont rationalisées en quatre organisations rationalisées pour mieux servir plus de 236 000 entreprises ontariennes.

HSO regroupe :

- [Workplace Safety & Prevention Services](#)
- [Public Services Health & Safety Association](#)
- [Sécurité au travail dans le Nord](#)
- [Infrastructure Health & Safety Association.](#)

## **LE CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO**

<http://www.mah.gov.on.ca/Page5847.aspx>

Le site Web du Code du bâtiment de l'Ontario présente des renseignements sur la qualification et l'inscription, la formation offerte, le règlement des différends, les nouvelles concernant l'élaboration du code et plus encore. Le Code du bâtiment de l'Ontario est administré par la Direction du bâtiment et de l'aménagement du ministère des Affaires municipales et du Logement.

## **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (CSA)**

<http://www.csagroup.org>

Les normes contribuent à la sécurité des foyers, lieux de travail et espaces publics. Elles répondent aux problèmes liés à la durabilité et à l'environnement. De plus, elles encouragent l'adoption de nouvelles technologies et des meilleures pratiques qui améliorent le commerce et aident l'industrie à être compétitive sur le marché international. Les normes aident à faire progresser le présent, pour anticiper l'avenir.

## **CANADIAN SOCIETY OF SAFETY ENGINEERING (CSSE)**

<http://www.csse.org/>

La Canadian Society of Safety Engineering (CSSE) est une organisation de premier plan dans les secteurs de la santé, de la sécurité et de l'environnement des professionnels au Canada. Elle collabore avec l'industrie, les organismes gouvernementaux et d'autres organismes du secteur de la santé-sécurité en vue de promouvoir la sensibilisation aux questions de santé, de sécurité et d'environnement dans les milieux de travail et les communautés partout au pays et ailleurs dans le monde. Elle a pour vision d'obtenir « un défenseur de la sécurité dans chaque milieu de travail » et elle a pour mission d'être la ressource incontournable en ce qui a trait au perfectionnement professionnel, à l'état des connaissances et à la communication de renseignements à ses membres, ainsi qu'au public canadien.

## **LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES**

Les associations professionnelles peuvent représenter une excellente ressource en santé et sécurité, étant donné les mesures disciplinaires visant certaines professions à ce chapitre. Voici quelques associations du secteur de la conception qui offrent des ressources en matière de pratiques professionnelles sécuritaires.

L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario (Professional Engineers of Ontario) (PEO) [www.peo.on.ca/](http://www.peo.on.ca/)  
Architectural Association of Ontario (OAA)..... [www.oaa.on.ca/](http://www.oaa.on.ca/)

Ontario Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT)..... [www.oacett.org/](http://www.oacett.org/)  
Association of Registered Interior Designers of Ontario (ARIDO) ..... [www.arido.ca/](http://www.arido.ca/)

## Travailleur avisé, travailleur en santé! 9<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup> années

Adresse url : <http://www.livesafeworksmart.net/french/index.htm>

Rédigé par des professionnels de la santé et de la sécurité, produit par le ministère du Travail en partenariat avec les Ministères de l'Éducation et de la Formation des Collèges et des Universités, *Travailleur avisé, travailleur en santé* fournit la seule ressource complète à l'intention des enseignantes et les enseignants de l'Ontario et conçue de façon à correspondre aux attentes du curriculum de la santé et de la sécurité des élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années. Cette ressource a obtenu les meilleures notes du Centre de curriculum de l'Ontario. On peut lire les comptes rendus sur le site web du service des programmes d'études Canada : (<http://www.curriculum.org/content/accueil>). Des leçons, des transparents, des documents à distribuer et des exercices bien adaptés pour l'éducation coopérative et l'apprentissage, le tout regroupé en deux volumes.



Les cartables et les cédéroms ont été distribués à toutes les écoles secondaires de l'Ontario. Si vous ne pouvez pas trouver ces ressources, cherchez sur le site web à [www.livesafeworksmart.net](http://www.livesafeworksmart.net) le nom de la personne qui, dans votre conseil, peut vous renseigner à propos de vos ressources locales, ou pour commander votre propre cédérom. Si vous n'avez pas accès au web, vous pouvez en commander un en composant le 1-800-268-8013.

[http://www.edu.gov.on.ca/eng/les\\_élèvesuccess/pathways/files/septNews.pdf](http://www.edu.gov.on.ca/eng/les_élèvesuccess/pathways/files/septNews.pdf)

[http://www.livesafeworksmart.net/french/grade%20\\_9-12/index.htm](http://www.livesafeworksmart.net/french/grade%20_9-12/index.htm)

[http://www.livesafeworksmart.net/french/special\\_needs/index.htm](http://www.livesafeworksmart.net/french/special_needs/index.htm)

## Le ministère du Travail de l'Ontario

Adresse url : <http://www.labour.gov.on.ca/french/index.php>

Pour des mises à jour et de l'information sur la législation ontarienne en matière d'emploi et de santé-sécurité au travail, le site web du ministère du Travail est un incontournable. On y trouve de l'information à jour sur les normes d'emploi et sur la législation en santé et sécurité, les amendes récentes, les alertes, et autres. Le site permet aussi de poser une question à un membre du personnel du service consultatif du portefeuille. Pour accéder directement à l'information destinée aux élèves, passer par l'adresse que voici : <http://www.worksmartontario.gov.on.ca/scripts/default.asp?lang=fr&contentID=&mcategory=>  
[http://www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/factsheets/fs\\_young.php](http://www.labour.gov.on.ca/french/es/pubs/factsheets/fs_young.php)

Cette section du site du ministère du Travail permet aux élèves de connaître leurs droits et leurs obligations et ceux de leur employeur en vertu de *La loi sur la santé et la sécurité au travail* et de *La loi sur les normes d'emploi*. On peut y trouver de l'information sur l'éducation à la sécurité destinée aux jeunes travailleurs, de l'information pour les élèves qui travaillent, sur la page intitulée *Ce que les jeunes doivent savoir*, ainsi que de l'information pour les nouveaux travailleurs et les élèves qui travaillent en Ontario, des fiches d'information pour les employés, un guide sur la *Loi sur les normes d'emploi* et d'autres liens vers des sites web connexes.

– know your rights and obligations; information for new workers and students working in Ontario;

## La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance

**contre les accidents du travail**

Adresse url : <http://www.wsib.on.ca>

Sommaire: Ce site contient de l'information pour les employés et les employeurs concernant la sécurité en milieu de travail. On y trouve des conseils sur la prévention, des communiqués de presse, les politiques importantes et d'autres renseignements liés au travail.

[http://www.wsib.on.ca/en/?in\\_tx\\_query=les](http://www.wsib.on.ca/en/?in_tx_query=les)

[http://www.wsib.on.ca/en/?in\\_tx\\_query=les%26in\\_hi\\_space=SearchResult&in\\_hi\\_control=bannerstart&cached=false&in\\_hi\\_req\\_apps=1&in\\_hi\\_req\\_objtype=18&in\\_hi\\_spell=1&in\\_hi\\_req\\_dfolder=595&in\\_hi\\_req\\_subfolders=1&num=25&search.x=57&search.y=15](http://www.wsib.on.ca/en/?in_tx_query=les%26in_hi_space=SearchResult&in_hi_control=bannerstart&cached=false&in_hi_req_apps=1&in_hi_req_objtype=18&in_hi_spell=1&in_hi_req_dfolder=595&in_hi_req_subfolders=1&num=25&search.x=57&search.y=15)

[http://www.wsib.on.ca/WSIBPortal/faces/WSIBArticlePage?fGUID=835502100635000261&\\_afLoop=755385182000198&\\_afWindowMode=0&\\_afWindowId=19yhs1jdv\\_103-%40%3F\\_afWindowId=19yhs1jdv\\_103%26\\_afLoop=755385182000198%26\\_afWindowMode=0%26fGUID=835502100h](http://www.wsib.on.ca/WSIBPortal/faces/WSIBArticlePage?fGUID=835502100635000261&_afLoop=755385182000198&_afWindowMode=0&_afWindowId=19yhs1jdv_103-%40%3F_afWindowId=19yhs1jdv_103%26_afLoop=755385182000198%26_afWindowMode=0%26fGUID=835502100h)

**L'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)**

Adresse url : <http://www.osbie.on.ca/Francais/>

Sommaire : L'OSBIE a pour principaux objectifs d'assurer les conseils scolaires membres contre les pertes et de promouvoir les pratiques sécuritaires dans les écoles. Le document [Coup d'œil sur la gestion des risques](#) est destiné aux écoles de l'Ontario et vise à fournir des conseils et des directives dans les principaux secteurs de gestion de risque auxquels sont confrontés au quotidien les administrateurs et les directions des écoles, ainsi que les membres du personnel enseignant.

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/>

<http://www.osbie.on.ca/riskapp/default.aspx>

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/presentations/presentation-form.aspx>.

Bien que ce document de référence ne vise pas à remplacer les politiques et les procédures des conseils scolaires, il devrait compléter les facteurs à considérer dans la gestion des risques, facteurs qui devraient aider dans la prise de décisions en ce qui a trait à la plupart des activités quotidiennes à l'école. Cette publication est conçue de façon à permettre son affichage dans un format de type calendrier dans chaque salle afin de favoriser son utilisation à tout instant. Chaque employé à qui on demande de prendre une décision relative à la permission ou à l'organisation d'une activité visée peut s'en servir.

Pour les activités qui ne sont pas présentées dans ce document, on recommande de contacter votre conseil ou de consulter ses politiques et procédures.

**ANNEXE B : COIFFURE ET ESTHÉTIQUE**

Vous trouverez ci-dessous des liens vers des sites Web, des vidéos et des chaînes YouTube portant sur des procédures et pratiques de travail sécuritaires.

**ENTRETIEN MÉNAGER, SÉCURITÉ, ASEPTISATION ET DÉSINFECTION**

Public Health - Hairdressing Guidelines (en anglais seulement)

[http://www.ballina.nsw.gov.au/cp\\_themes/default/page.asp?p=DOC-MKS-20-81-54](http://www.ballina.nsw.gov.au/cp_themes/default/page.asp?p=DOC-MKS-20-81-54)

Bloodborne Pathogens for the Workplace (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=VueGdJtIRfo>

Work Safe BC (en anglais seulement)

<http://www2.worksafebc.com/topics/youngworker/Apprenticeship-HairStyling.asp>

How to Use Barbicide (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=SNJs7zFrzgg>

Barbicide Sanitization & Disinfection Training Video (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=Hl0ADJnj4uQ>

Salon Hygiene (en anglais seulement)

<http://myhairdressers.com/hairdressing-training/salon-hygiene.html>

How to Clean Your Hot Tools (en anglais seulement)

<http://www87.youtube.com/watch?v=dsy4emrmfpU>

How to Clean and Disinfect Clippers (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=43CpUK2AghA>

**COIFFURE ET CHALEUR**

Heat Styling 101 - Protect the Hair (en anglais seulement)

<http://www.teenvogue.com/beauty/hair/2012-07/heat-styling-damage/?intro>

Avoiding Electrical Shock (en anglais seulement)

<http://www.dummies.com/how-to/content/avoiding-electric-shocks.html>

What Makes Hairspray Flammable? (en anglais seulement)

[http://www.ehow.com/facts\\_6854176\\_hairspray-flammable\\_.html](http://www.ehow.com/facts_6854176_hairspray-flammable_.html)

## **COLORATION ET PERMANENTE**

How to Perform a Patch Test (en anglais seulement)  
<https://www.youtube.com/watch?v=Gr-3S3xF9uQ>

How to Apply Perm Solution (en anglais seulement)  
<https://www.youtube.com/watch?v=MwjoHrzIwgk>

How to Mix Hair colour (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=-oBokgawacU>

Virgin Application (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=uLcSTebBckI>

Retouch Application (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=uLcSTebBckI>

Schwarzkopf Product Information (en anglais seulement)  
<http://www.ask-schwarzkopf.com/product-know-how/colour/>

## **FICHES SIGNALÉTIQUES (FS) : COLORATION, PERMANENTE ET DÉFRISAGE**

Wella (en anglais seulement)  
<http://www.wella.com/en-US/msds.aspx>

## **SPA ET SÉCURITÉ**

<http://www.besthealthmag.ca/look-great/beauty/how-to-stay-healthy-at-the-salon> (en anglais seulement)

Safety database (en anglais seulement)  
[http://www.youtube.com/watch?v=gx1rdmm\\_CHY](http://www.youtube.com/watch?v=gx1rdmm_CHY)

Skin Types (en anglais seulement)  
[http://www.youtube.com/watch?v=JAd\\_rMY2BBk&list=PLbGgF09wk6B8Q1sYJRu5olpQx\\_FT2F\\_ab](http://www.youtube.com/watch?v=JAd_rMY2BBk&list=PLbGgF09wk6B8Q1sYJRu5olpQx_FT2F_ab)

Oily Skin Care (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=tc6L2Gi1cAE>

Face Cleansing (en anglais seulement)  
<http://shine.yahoo.com/beauty/top-10-facial-cleansing-mistakes-171200487.html>

Hot Towel Facial (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=Z3V-xRNTFxE>

Facial Massage (en anglais seulement)  
<http://www.youtube.com/watch?v=pQ0-S5z1IsA>

## ÉQUIPEMENT

Tweezers (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=46zfgm6TrjM>

Facial Steamer (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=tjH-o6sRJ38>

Direct High Frequency (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=xilXrGo2Ifk>

## PROTECTION CONTRE LE SOLEIL

Sunscreen Safety (en anglais seulement)

<http://shine.yahoo.com/photos/top-5-sunscreens-slideshow/>

Skin Safety (en anglais seulement)

<http://shine.yahoo.com/beauty/10-ways-protect-hands-spf-232200203.html>

Sunburn Remedies (en anglais seulement)

<http://shine.yahoo.com/beauty/diy-sunburn-remedies-183200117.html>

Dangers of Tanning Beds (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=Suytp1-eGDo>

## MAQUILLAGE

The Story of Cosmetics (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=pfq000AF1i8>

Importance of a Clean Makeup Bag (en anglais seulement)

<http://www.andersoncooper.com/2013/03/21/alert-is-your-makeup-bag-a-health-risk/>

How to Keep Your Makeup Fresh (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=NRdqaO0fUGw>

Disinfecting Your Makeup (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=bPoMpBlmUBQ>

How to Wash Your Makeup Brushes (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=tKPYexZtHCw>

## ÉPILATION

Facial Waxing Tools (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=8vPAdSiYGoQ>

How to Test the Temperature of Wax (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=XEFxi5vC5M0>

Direction to Apply Hard Wax (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=cN11VMtlguw>

Direction to Apply Soft Wax (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=2SCSTwXHPXQ>

Prepping the Skin for Hair Removal (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=5wwHqIUZPug>

### **SOIN DES ONGLES**

Onychomycosis (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=vwzMrhxvMXo>

Basic Pedicure (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=W-Ksdkh6j4k>

Basic Manicure (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=W-Ksdkh6j4k>

How to File Nails Properly (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=7RrfWakB-ll>

How to Properly Cut the Cuticle (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=WPNDMLGQkA>

How to Use a Foot File (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=VU9pzkFgioQ>

How to Use a Pumice Stone (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=xv63OJixJtl>

How to Disinfect Manicure Tools (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=r0vBxB9muu8>

Hand Massage (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=RTqBLAAen-w>

How to Clean Up Nail Polish Stains and Spills (en anglais seulement)

<http://shine.yahoo.com/beauty/clean-nail-polish-stains-spills-173800110.html>

### **DES MÉSAVENTURES RÉELLEMENT SURVENUES**

Fran Drescher's Pedicure Nightmare (en anglais seulement)

<http://shine.yahoo.com/beauty/ok-scrub-away-calluses-212900327.html>

Anderson Cooper Salon Nightmare (en anglais seulement)

<http://www.andersoncooper.com/2013/03/21/videos-all-star-celebrity-apprentice-gossip-kate-gosselins-ridiculous-twitter-war-and-more/>

Paula Abdul's Manicure Nightmare (en anglais seulement)

<http://www.mtv.com/news/articles/1504840/paula-abdul-launches-crusade-against-fungus.jhtml>

Girls Burns Hair Off With Curling Wand (en anglais seulement)

<http://www.youtube.com/watch?v=mbcSomQF1NY>

How to Avoid a Salon Nightmare (en anglais seulement)

<http://focusdailynews.com/how-to-avoid-hair-salon-nightmares-p8096-97.htm>

## Sites Web utiles sur l'industrie

Behind the Chair

[www.behindthechair.com](http://www.behindthechair.com)

Hairbrained

[www.hairbrained.me](http://www.hairbrained.me)

Modern Salon

[www.modernsalon.com](http://www.modernsalon.com)

Canadian Hairdresser

[www.canhair.com](http://www.canhair.com)

My Hairdressers

[www.myhairdressers.com](http://www.myhairdressers.com)

Canadian Aesthetic Association

[www.canadianaesthetics.ca](http://www.canadianaesthetics.ca)

Esthetique Spa International

[www.spa-show.com](http://www.spa-show.com)

## Chaines YouTube

Vous trouverez ci-dessous des chaînes YouTube d'entreprises qui offrent de l'information en abondance sur la préparation sécuritaire de solutions pour coloration et permanente, les techniques de travail et les styles en vogue.

SchwarzkopfPROCanada

Wella TrendVision

L'Oréal Paris

Matrix Imagine All You Can Be

GoldwellUSA

Paul Mitchell

Kenra Professional

Redken 5th Avenue NYC

Joico

Make-Up Designory

KryolanOfficial

Bobbi Brown Cosmetics

## Fiche de travail

### LE MAQUILLAGE ET LES BACTÉRIES : CONSERVEZ UNE PEAU SAINÉ

Source (en anglais seulement) : <http://www.youtube.com/watch?v=NRdqaO0fUGw>

Après combien de temps les produits suivants sont-ils périmés :

Mascara \_\_\_\_\_

Rouge à lèvres \_\_\_\_\_

Crayon à lèvres \_\_\_\_\_

Fond de teint  
(à base d'huile) \_\_\_\_\_

Fond de teint  
(à base d'eau) \_\_\_\_\_

Ombre à paupières \_\_\_\_\_

## Fiche de travail DÉSINFECTION DU MAQUILLAGE

Source (en anglais seulement) : <http://www.youtube.com/watch?v=bPoMpBlmUBQ>

1. Il est important de désinfecter le maquillage, car si vous utilisez le même ombre à paupières (par exemple) pour deux clients dont le premier a une infection à un œil, le deuxième client risque de la \_\_\_\_\_.
2. Le meilleur produit à utiliser pour désinfecter le maquillage est de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ %.
3. VRAI ou FAUX Vous devez travailler dans un endroit bien ventilé lorsque vous vous servez d'un alcool en aérosol, car les émanations peuvent causer des maux de tête.
4. Un alcool peut \_\_\_\_\_ vos mains. Vous devez donc les protéger. Indiquez deux façons de le faire.
  - a. \_\_\_\_\_
  - b. \_\_\_\_\_

**Fiche de travail****NETTOYAGE EN PROFONDEUR ET DÉSINFECTION DES BROSSES ET PINCEAUX**

Source (en anglais seulement) : <http://www.youtube.com/watch?v=tKPYexZtHCw>

1. Pourquoi devez-vous nettoyer vos brosses et pinceaux?

---

---

2. Des brosses et pinceaux malpropres peuvent être source de \_\_\_\_\_.

3. Qu'avez-vous besoin pour nettoyer vos brosses et pinceaux? \_\_\_\_\_,  
\_\_\_\_\_ et une assiette.

4. De quelle façon devez-vous procéder pour nettoyer vos brosses et pinceaux?

---

---

5. Rincez vos brosses et pinceaux à l'eau \_\_\_\_\_, jamais à l'eau  
chaude ou \_\_\_\_\_.

6. VRAI ou FAUX Vous devez rincer vos brosses et pinceaux en dirigeant les poils vers le  
bas.

7. Vos brosses et pinceaux sont propres lorsque l'eau de rinçage est \_\_\_\_\_.

## Fiche de travail

### DÉSINFECTION DES OUTILS POUR MANUCURE

Source (en anglais seulement) : <http://www.youtube.com/watch?v=r0vBxB9muu8>

1. Vous devez remplacer votre *Barbicide* aux \_\_\_\_\_ semaines.
2. Vous devez porter des \_\_\_\_\_ lorsque vous manipulez du *Barbicide*.
3. Complétez les phrases ci-dessous portant sur les étapes à suivre pour désinfecter vos outils pour manucure et pédicure.
  - a. Enlevez les saletés \_\_\_\_\_ des outils au moyen de \_\_\_\_\_.
  - b. Ajoutez de \_\_\_\_\_, puis \_\_\_\_\_ les outils.
  - c. \_\_\_\_\_, puis videz l'eau. Continuez à rincer jusqu'à ce que l'eau de rinçage soit \_\_\_\_\_.
  - d. \_\_\_\_\_ les outils.
  - e. Laissez les outils nettoyés tremper dans une solution \_\_\_\_\_ pendant \_\_\_\_\_ minutes pour les désinfecter.
  - f. Secouez les outils et rincez-les jusqu'à ce que l'eau de rinçage soit \_\_\_\_\_.
  - g. Portez des gants pour retirer les outils désinfectés de la solution ou servez-vous de \_\_\_\_\_.
  - h. Séchez les outils, puis déposez-les sur une \_\_\_\_\_ propre.
  - i. Pliez la serviette, puis rangez les outils dans \_\_\_\_\_.

## **ANNEXE C : SÉCURINET - MODÈLE VIERGE**

### **Aperçu**

Vous trouverez dans la présente section un modèle vierge du SécuriNET ainsi que des fiches de matériel et de ressources. L'*Ontario Council for Technology Education* (OCTE) met ces ressources supplémentaires à la disposition des enseignantes et enseignants en esthétique.

Le fait de le remplir une fois en vue de réaliser un projet qui comporte des risques peut conduire un professeur à réaliser un processus complet de planification, lequel comportera notamment un examen des documents utilisés dans son atelier, de ses fournisseurs, ainsi que des procédés utilisés. Il sera aussi incité à documenter ses formations en sécurité, que ce soit pour ses propres besoins, ou pour le bénéfice de ses étudiants et ses locaux. Ainsi, les renseignements seront rassemblés en une seule ressource, composée en fonction de ses propres besoins, qui respecte ses expériences, ses méthodes pédagogiques et professionnelles. Il peut s'agir d'une étape cruciale pour normaliser le volet de formation en santé-sécurité du programme technologique de votre école. Cette ressource peut aussi permettre de mieux communiquer entre collègues, au sein de votre section.

Veuillez prendre note que l'OCTE mettra des versions mises à jour en ligne sur le site [www.octelab.com](http://www.octelab.com). Un professeur qui étoffe ou documente les réponses aux questions en aura néanmoins fait un document important pour sa propre pratique professionnelle, aussi recommandons-nous de conserver cette version précieusement. Il est aussi disponible en format .pdf remplissable, ainsi que dans les deux langues officielles.

### **Composer un cartable de sécurité**

Il s'agit de se composer un cartable de sécurité à garder dans sa salle comme registre des mesures de prudence raisonnable prises pour assurer la sécurité en classe.

Un cartable complet comporte parfois des éléments propres à l'enseignant, au conseil ou encore à la salle à laquelle il est destiné. On pourrait notamment retrouver :

- Le gabarit SécuriNET
- Des ressources de sécurité conçues sur mesure pour certains projets
- Des fiches de données de sécurité
- Des feuilles de suivi d'élève pour les formations en sécurité
- Des copies des formulaires d'autorisation
- Des listes de classe
- Des guides d'utilisation et d'entretien de l'équipement
- Des modèles de questionnaires pour la formation de sécurité
- Des copies des documents de formation en sécurité de l'enseignant
- Les procédures d'urgence
- Des coordonnées des personnes-ressources au conseil pour les réparations
- Un plan de la salle où figure l'emplacement du matériel d'urgence et de l'EPI

## Commencez votre SécuriNET

Matière TFJ : Les chefs de section de technologie peuvent prendre les devants et demander aux membres du corps enseignant de se pencher sur les questions suivantes et de choisir un point sur lequel se concentrer en vue de réaliser leur propre SécuriNET.

- *Quels sont les projets les plus risqués que je fais dans ma salle de classe? (Énumérez-les ici.)*
- *Lesquels nécessitent les matériaux les plus dangereux?*
- *Lesquels requièrent l'équipement qui pose les risques les plus élevés?*
- *Lesquels permettent d'utiliser des matériaux recyclés, trouvés, récupérés ou gratuits?*
- *Pour lequel est-ce vraiment difficile de mener la formation à bien et de faire un suivi auprès des élèves?*
- *En réfléchissant à cette liste, quel projet voudriez-vous réaliser avec SécuriNET?*
- *Parmi mes ressources, laquelle faciliterait et enrichirait l'expérience de collègues qui reprendraient ce projet?*
- *Quel serait, en fonction de mon expérience, le meilleur conseil de Monsieur Prudence que je puisse donner à des collègues?*

Maintenant, faites-en l'essai!

## SécuriNET - Plan de leçon

### SécuriNET - Étape 1: Parlez-nous de vous

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Conseil scolaire d'Ontario : \_\_\_\_\_

L'école : \_\_\_\_\_

Dans quel type de communauté vivez-vous?

urbaine

de banlieue

rurale

Le nombre d'élèves :

Le travail d'élève est complété (individuellement, par deux, en groupes, en mode mixte)

J'ai lu les lignes directrices et j'accepte les conditions.

### SécuriNET - ÉTAPE 2 : Décrivez votre leçon

#### Planifier la gestion de sa classe

1. **Donnez un titre descriptif de votre activité d'apprentissage.**

2. **Choisissez la durée qui décrit le mieux votre leçon.**

Un semestre complet

Plusieurs semaines

Une semaine

Une séance

3. **Choisissez le code de cours de l'Ontario (par ex.)**

4. Donnez les **objectifs d'apprentissage** de cette activité.

Y compris les noms des fichiers de ressource : (S.V.P. en format .pdf si possible.)

5. Décrivez la **configuration générale de votre laboratoire de classe**, notamment l'équipement principal et les secteurs.

6. Cliquez [ici](#) pour accéder à **toutes les attentes** globales et spécifiques requises par le **ministère**. Cliquez [ici](#) pour accéder à des résumés des attentes pour chaque code de cours. Ces liens vous conduiront à des fenêtres contextuelles vous permettant de copier et de coller dans l'espace ci-dessous. Copiez et collez des attentes de sureté abordées dans votre leçon.

7. Il y aurait peut-être aussi des **règlements administratifs locaux** ou **des lignes directrices destinées au personnel** qui s'appliquent à votre communauté scolaire de façon générale et affectent la façon que vous enseignez la santé et sécurité dans votre classe. Enseigner dans un contexte urbain ou rural peut présenter des défis uniques dans le cadre d'un programme d'éducation technologique. Votre section ou votre école a peut-être un manuel de santé et de sécurité que vous pourriez joindre comme fichier plus tard. Inclure chaque détail ou pratique exemplaire que vous évoquez.

8. Toujours en matière de santé et de sécurité et compte tenu de votre expérience dans votre secteur d'activité et de l'enseignement technologique, partagez des connaissances qui devraient être prérequis chez une personne appelée à enseigner votre matière et que vous recommanderiez pour votre classe. Inclure de l'information sur des certifications recommandées pour votre matière.

9. Il est judicieux de partir de ces prérequis pour préparer de la formation et pour formuler des **connaissances à exiger des élèves comme prérequis**. Cochez ceux que vous utilisez actuellement. Une fenêtre contextuelle est accessible à partir de ces liens. Passeport sécurité, introduction au SIMDUT.

- Passeport Sécurité
- Introduction au SIMDUT

10. Décrivez l'**unité d'introduction générale sur la santé et sécurité** que vous présentez en classe avant d'entreprendre un travail de projet spécifique.

11. Cochez les articles d'**équipement de protection individuelle** pertinents dans votre salle de classe.

- des lunettes de protection (incassables - écrans latéraux parfois exigés)
- une combinaison de travail, un sarrau de laboratoire ou un tablier (des habits de protection)
- des gants (en latex et standard)
- des gants (résistants aux produits chimiques)
- des gants de soudeur et un masque à main
- un masque anti poussières (protection respiratoire)
- un respirateur (la protection respiratoire)
- des chaussures adéquates (peut s'agir de bottes de travail à embout d'acier ou de chaussures fermées ou à talonnettes)
- un filet à cheveux
- les cheveux attachés en arrière
- des cache-oreilles antibruit ou des bouchons d'oreilles

- interdiction de porter des bijoux ou des accessoires de mode
- un casque de protection
- un harnais de sécurité
- un gilet réflecteur
- interdiction d'appareils électroniques

12. Décrivez vos stratégies pour évaluer les élèves. Cliquez [ici](#) pour consulter le document **Faire croître le succès**, un document où l'on décrit l'évaluation au service de l'apprentissage, ainsi que l'évaluation en tant qu'apprentissage.

13. Certains espaces des locaux d'éducation technologique sont plus complexes et nécessitent la planification de l'aménagement, de l'entretien, ainsi que des ressources spéciales, surtout quand il faut partager les salles. Selon votre expérience, détaillez les procédures générales d'entretien ménager, les normes de votre organisation, ainsi que les procédures de nettoyage que doit suivre l'élève.

14. Expliquez en détail les installations d'entreposage sécuritaires dans votre classe pour les matériaux spécifiques du cours.

15. Expliquez les **facteurs à considérer pour l'apprentissage en difficulté** et les pratiques exemplaires pour votre salle de classe en ce qui a trait à la sécurité. Y a-t-il des gauchers dans votre salle de classe? Vous pourriez apporter naturellement des adaptations et des modifications en conséquence. Montrez des démarches ou procédés spéciaux que vous utilisez pour les élèves exceptionnels, les différentes intelligences (l'enseignement différencié), les élèves en FLS, les surdoués ou les élèves avec des difficultés physiques.

16. Inclure l'information sur votre procédure sécuritaire pour **évacuer les déchets**. Il pourrait notamment s'agir de restes de table, de produits chimiques utilisés en coiffure, du captage des poussières, des chiffons combustibles ou d'huiles usées.

17. **On attend de la visite!** Aide-enseignantes ou aide-enseignants, bénévoles, professeurs stagiaires, invités de classe et administrateur sont dans votre salle de classe. Donnez votre expérience en ce qui concerne les éléments de formation en sécurité qui devraient être communiqués à ces gens, compte tenu de votre matière. Il pourrait s'agir de porter des lunettes de sécurité, de garder les machines à une distance sécuritaire ou de savoir comment communiquer à l'enseignant qu'il y a une situation de crise ou un problème.

18. **Les mesures d'urgence** à planifier pour votre salle de classe d'éducation technologique dépendent en règle générale de votre matière. Il peut y avoir des mesures pour les élèves, d'autres pour les membres de l'administration, d'autres encore pour les aides-enseignants. Il peut y avoir des directives destinées aux intervenants d'urgence qui arrive à l'école. Décrivez comment vous les enseignez à votre classe. N'oubliez pas les sorties de secours, les extincteurs, les postes de premiers soins, les lave-yeux, les interrupteurs pour couper l'alimentation (interrupteurs de secours). Détaillez l'emplacement du défibrillateur externe automatisé (DEA) (le cas échéant) et où se trouvent les membres du personnel formés aux premiers soins. Tous ces renseignements sont à consigner dans votre registre.

19. Votre conseil est-il doté d'une **procédure d'approbation des projets technologiques**?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

20. Sélectionnez (tout ce qui s'applique) les personnes qui mènent les **inspections de l'équipement** dans votre conseil.

- des membres du corps enseignant
- les chefs de département
- les conseillers pédagogiques du conseil
- les équipes d'entretien du conseil
- des entrepreneurs indépendants
- le ministère du Travail

21. Sélectionnez **les lois et politiques fédérales et provinciales sur la sécurité, les ministères gouvernementaux et les associations** qui s'appliquent dans le cas de votre matière. Vous pouvez cliquer pour ouvrir une fenêtre contextuelle afin de visiter les sites web concernés. Vous pourriez envisager d'ajouter, pour votre leçon, des ressources que vous aurez trouvées.

- Santé Canada
- Le ministère du Travail
- La Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario
- La Loi sur la qualité et la salubrité des aliments
- La Loi sur la protection et la promotion de la santé
- Le Code de la route de l'Ontario
- Le Code de prévention des incendies
- Le Code du bâtiment de l'Ontario
- Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSSPAAT)
- La Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)
- La Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (LARP)
- L'Association canadienne de normalisation (CSA)
- La Canadian Society of Safety Engineering (CSSE)
- L'Ontario Service Safety Alliance (OSSA) (hôtellerie et tourisme)
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)
- L'Infrastructure Health and Safety Association (IHSA)
- L'Échange d'assurance des conseils scolaires d'Ontario (OSBIE)
- L'Association pour la prévention des accidents industriels (APAI)

Vous êtes arrivés à la fin de la section portant sur les renseignements généraux pour la gestion de classe. Vous pouvez copier et coller le contenu de cette section dans n'importe quel projet que vous soumettez au SécuriNET.

**C'est trop génial! Quand est-ce qu'on commence?**

22. Cochez les tâches de **planification** à réaliser en vue de cette leçon.

- Examiner la liste de matériaux (nouveaux, usés, matériaux recyclés)
- Réexaminer l'ordre d'utilisation des outils (outils électriques, outils à main).
- Envisager des tâches spéciales pour préparer des matériaux recyclés pour ce projet.
- Revoir la façon de manipuler les matières dangereuses pertinentes selon le SIMDUT et les FDS (joindre les fichiers plus tard).
- Procéder à une vérification de sécurité sur des appareils précis
- Revoir les processus de sécurité relatifs aux produits chimiques et en cas d'incendie.
- Préparer les outils
- Compter ou mesurer les matériaux, évaluer les rendements
- Vérifier les dates d'échéance des fournitures
- Vérifier que les endroits contenant les matériaux accessibles aux élèves sont sécuritaires.
- Refaire une démonstration relative à la sécurité
- Confirmer que tous les élèves ont réussi l'évaluation diagnostique qui atteste de leur apprentissage.
- Confirmer que les ressources web et les documents sont à jour.
- Reconsidérer ses stratégies d'évaluation.
- Prévoir du temps pour une surveillance directe des étapes difficiles ou dangereuses.
- Prévoir de surveiller directement la manipulation de matières inflammables, toxiques ou corrosives.
- Planifier l'entreposage sécuritaire les projets d'élève en cours.
- Prévoir assez de temps pour permettre de commencer à nettoyer le laboratoire.
- Prévoir les tâches relatives à l'élimination des déchets et à la mise au recyclage.
- Prévoir un retour avec les élèves sur leur expérience quant aux risques et aux règles de sécurité.
- Prendre des notes détaillées afin de les partager avec vos collègues.

23. Selon le **Passeport-Compétences de l'Ontario** le travail sans risque doit être une habitude de travail. Cochez les compétences pertinentes à la leçon en cause. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) pour visiter le site web.

- Les habitudes de travail : Travailler sans risque
- Les habitudes de travail : Le travail d'équipes
- Les habitudes de travail : La fiabilité
- Les habitudes de travail : L'organisation
- Les habitudes de travail : Le travail indépendant

- Les habitudes de travail : L'esprit d'initiative
- Les habitudes de travail : L'autonomie sociale
- Les habitudes de travail : Le service à la clientèle
- Les habitudes de travail : Les compétences essentielles
- Les compétences essentielles : La lecture des textes
- Les compétences essentielles : La rédaction
- Les compétences essentielles : L'utilisation des documents
- Les compétences essentielles : L'utilisation des ordinateurs
- Les compétences essentielles : La communication orale
- La numératie : Les computations monétaires
- La numératie : la planification et la surveillance des horaires et des budgets et les opérations comptables
- La numératie : Les mesures et les calculs
- La numératie : L'analyse des données numériques
- La numératie : L'estimation numérique
- Les habiletés de la pensée : La planification et l'organisation des tâches de travail
- Les habiletés de la pensée : Les prises de décisions
- Les habiletés de la pensée : La résolution de problèmes
- Les habiletés de la pensée : La recherche d'information

24. Les codes de la **Classification nationale des professions (CNP)** sont des numéros que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada a assignés à certaines professions. Afin de rendre la formation sur la sécurité plus pertinente pour les élèves, vérifiez [ici](#) et copiez un exemple de choix de carrière qui présente des règles de sécurité à observer identiques à celles à enseigner dans le cadre de la leçon.

25. Expliquez en détail les **stratégies d'enseignement** et les **stratégies d'évaluation** utilisées pour les mesures de sécurité dans le cadre de cette activité d'apprentissage. Examinez les facteurs à considérer pour appliquer un plan d'enseignement individualisé (PEI) dans votre classe.

26. Déterminez les **matériaux et l'équipement** nécessaire pour réaliser cette activité d'apprentissage. Vous pouvez utiliser le formulaire vierge qui se trouve [ici](#) et le sauvegarder pour en faire le vôtre. Il est conçu pour vous aider à rassembler des renseignements détaillés sur les matériaux et l'équipement. Des sections sont également prévues pour établir des calendriers d'entretien des équipements et pour consigner de l'information sur l'élimination des déchets, sur l'avancement de la formation, et pour réserver et masquer certaines données.

27. Partagez les leçons tirées de l'expérience de cette activité d'apprentissage. Communiquez-nous vos conseils, vos trucs, vos bons coups et ce que vous considérez être des **pratiques exemplaires**. Mettez l'accent sur la façon dont vous documentez le volet sécurité de la formation et discutez de votre atelier. C'est pour le bénéfice de la communauté des profs de techno. Vous contribuez au **SécuriNet** du LaboOCTE!

28. Composez une courte description de votre projet (max. 256 caractères). Vous pouvez l'accompagner d'une image. Elles serviront au référencement dans la banque de données.

### **SécuriNET ÉTAPE 3 : Ajoutez les fichiers et vidéos**

S'il vous plait, attachez une **image du projet** pour que nous puissions la mettre avec votre courte description dans la banque de données. S'il vous plait, téléchargez les **documents à l'appui** incluant les composants de sécurité, les matériaux de leçon, les outils d'évaluation, les ressources numériques, les images ou documents vidéo. Afin de faire vivre votre leçon, incluez les **vidéos en ligne, les liens avec l'adresse universelle (URL)** pour les fichiers, sur la page de planification de leçon. Ajoutez autant que vous voulez. Avez-vous une **carte de dispositif de sécurité** de votre salle de classe que vous pouvez partager? Attachez-la ici!

Le ministère du Travail de l'Ontario rend disponible une ressource intitulée *Travailleur avisé, travailleur en santé!* Ici on peut trouver une gamme étendue de ressources pour la sécurité générale et des ressources pour toutes les matières qui sont disponibles pour la salle de classe et ailleurs. Cliquez [ici](#) pour ouvrir une fenêtre contextuelle et copiez and collez vos liens favoris ici ou téléchargez des ressources que vous pouvez utiliser avec cette leçon et joignez-le plus tard. Vous pouvez aussi ajouter d'autres liens URL que vous pensez mettre en valeur cette activité d'apprentissage sur la sécurité.

### **SécuriNET - ÉTAPE 4 : Étiquetez votre leçon**

Ajoutez vos propres descripteurs dans la base afin que les utilisateurs puissent repérer un contenu comme le vôtre. **Imprimez** votre leçon afin de documenter votre SécuriNET pour votre classe. **Soumettez** votre leçon SécuriNET. Prévoyez mettre à jour votre contenu de leçon ou ajouter des ressources numériques plus tard, au moyen de votre nom d'utilisateur. Pensez à partager une autre leçon! Pensez-y, une bonne partie de votre information est déjà là. Il suffit d'« Enregistrer sous », de renommer votre fichier et de le retravailler afin de composer et de soumettre une nouvelle leçon, accompagnée de nouvelles ressources.

**SécuriNET du LaboOCTE – Feuille de planification pour les matériaux,  
et les ressources physiques**

Copiez ce formulaire vierge, ajoutez-y des colonnes et adaptez-le aux besoins spécifiques de votre projet, puis ajouter-le à votre cartable de sécurité.

PROJET / TITRE DE L'ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE :

CODE DU COURS ET TITRE :

LA DATE DE LA VERSION PRÉPARÉE :

SOU MIS PAR :

COORDONNÉES :

**LISTE DE MATÉRIAUX**

MATÉRIAUX	QUANTITÉ	DESCRIPTION	SOURCE	SIMDUT FDS JOINTES	ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE	ÉLIMINATION DES DÉCHETS
			<input type="checkbox"/> neuf, acheté <input type="checkbox"/> neuf, don de la communauté, de l'industrie <input type="checkbox"/> recyclé, provenant de l'école <input type="checkbox"/> recyclé, provenant d'un tiers  PRÉPARATION REQUISE POUR L'UTILISATION :  DÉTAILS :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

## RESSOURCES PHYSIQUES UTILISÉES

L'ÉQUIPEMENT, L'OUTIL, LA MACHINE	BESOIN PROPRES À CETTE MATIÈRE	ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ INSPECTÉS PAR	PLAN DE FORMATION DE L'ÉLÈVE IDENTIFIÉ	PROGRAMME D'ENTRETIEN
<p>NOTE : ON PRÉSUME DE L'EXPÉRIENCE ET LA COMPÉTENCE EN SÉCURITÉ DE L'ENSEIGNANT.</p> <p>DÉTAILLER L'ÉQUIPEMENT :</p> <p>MANUEL EST À CONSULTER OU EST ACCESSIBLE (SON EMPLACEMENT) :</p>	<p>L'APPAREIL DOIT ÊTRE MUNI DE DISPOSITIFS DE PROTECTION</p> <p>[ ] OUI [ ] NON [ ] N.S.P.</p> <p>BOUTON D'ARRÊT D'URGENCE/INTERRUPTEUR DE SECOURS</p> <p>[ ] OUI [ ] NON [ ] N.S.P.</p> <p>POSE D'ÉTIQUETTES DE VERROUILLAGE NÉCESSAIRE</p> <p>[ ] OUI [ ] NON [ ] N.S.P.</p> <p>AUTRE (PROPRE À CETTE MATIÈRE)</p> <p>[ ] OUI [ ] NON [ ] N/A</p>	<p>[ ] L'enseignante ou l'enseignant</p> <p>DATE : _____</p> <p>[ ] Le conseil</p> <p>DATE : _____</p>	<p>DÉTALLER LES ÉTAPES :</p> <p>L'élève a assisté aux séances de formation en sécurité, aux leçons et aux démonstrations de l'enseignant (noté et consigné)</p> <p>L'élève a réussi aux évaluations orales ou écrites (tests)</p> <p>L'élève a démontré sa capacité à préparer et manier l'équipement de façon sécuritaire</p> <p>L'élève a préparé des présentations Powerpoint sur tous les outils et les machines de la classe et a fait une communication orale</p> <p>L'élève a reçu la permission d'utiliser l'équipement</p> <p>LA SIGNALISATION : Le panneau de sécurité est affiché</p> <p>RESSOURCE : Les leçons de sécurité, la vidéo sur la sécurité des outils, les présentations Power Point sur les outils, le manuel.</p> <p>FRÉQUENCE DE LA FORMATION D'APPOINT RECOMMANDÉE : Les élèves devraient suivre la formation de nouveau chaque semestre</p> <p>Les passeports de sécurité expirent à la fin de chaque semestre</p>	<p>CHAQUE JOUR :</p> <p>CHAQUE SEMAINE :</p> <p>CHAQUE MOIS :</p> <p>CHAQUE ANNÉE :</p> <p>QUI CONTACTER POUR FAIRE RÉPARER :</p>

L'OCTE tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à composer et à peaufiner ce SÉCURIdoc.